

RAPPORT ANNUEL 2019

*sur le prix et la qualité du service public de prévention
et de gestion des déchets ménagers et assimilés*



LA COLLECTIVITÉ

p.4

TRIER ET TRAITER

p.17

RÉDUIRE

p.32

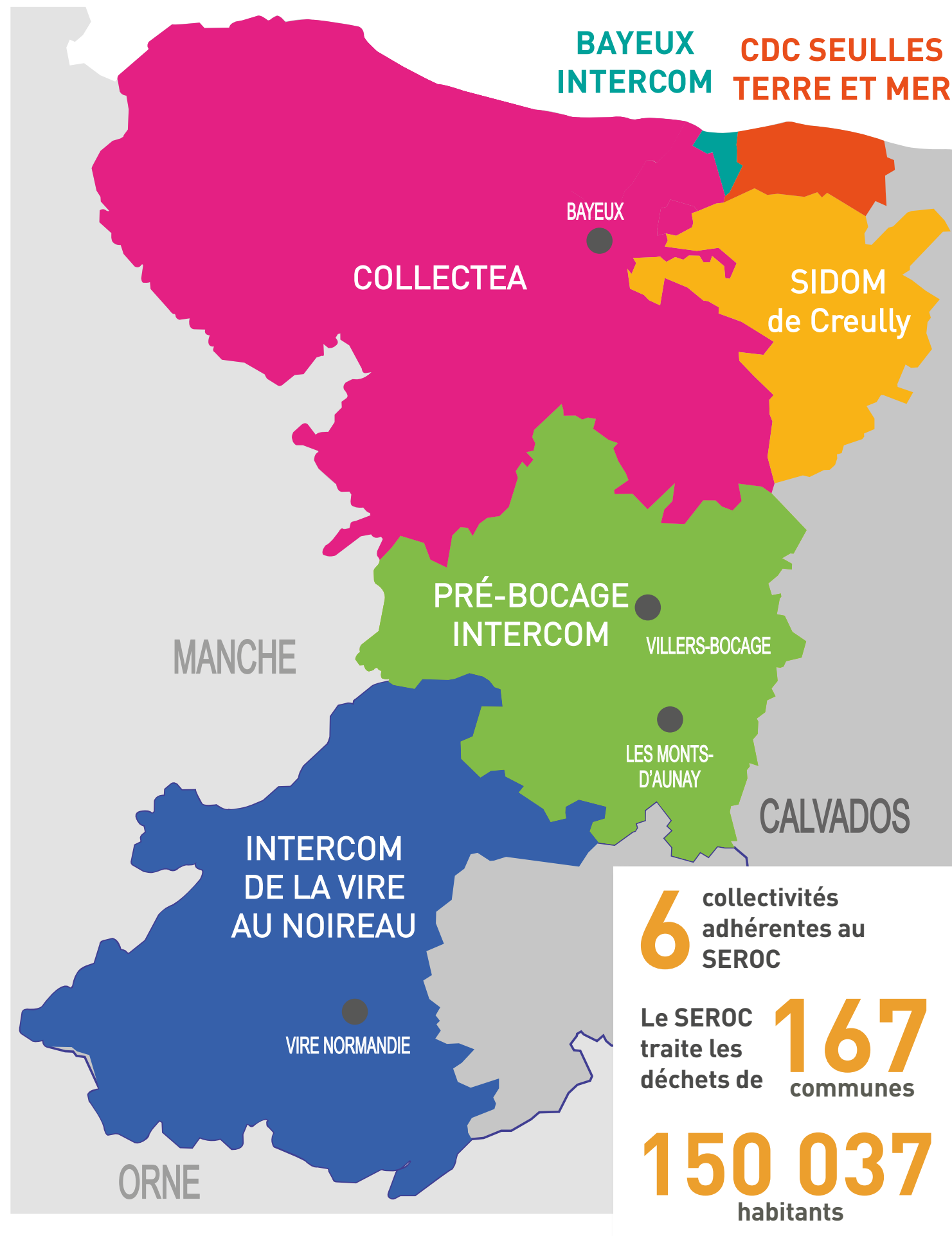
INFORMER

p.39

INDICATEURS FINANCIERS

p.43

Le SEROC en 2019



Édito

”

En 2019 le SEROC a voulu mettre en avant son engagement pour la réduction des déchets et le réemploi en organisant le Village de la Récup'. Un événement destiné à promouvoir les initiatives locales et prolonger la vie de nos objets. Un salon convivial et familial qui a donné des idées. Relooking de meubles, réparation d'électroménagers, création d'objets de décoration à partir de matériaux destinés à devenir des déchets. Cet événement a rassemblé 26 exposants qui ont eu le loisir de présenter leur savoir-faire dans le réemploi... Opération réussie puisque plus de 1 500 visiteurs se sont déplacés pour cette journée.



Parallèlement à cet événement festif, le début de l'année 2019 voyait partir en fumée le centre de tri de la société GDE, gestionnaire de près de 80 % de nos recyclables, suite à un incendie total qui devait mettre un terme à l'existence de cet outil. D'autres centres ont repris la tâche de trier nos déchets mais sur des sites plus éloignés. Faire parcourir des kilomètres de routes à nos déchets n'est bien évidemment pas une solution. C'est pourquoi les élus de 14 collectivités de la Normandie occidentale ont décidé de s'unir pour construire et ouvrir en 2024 un nouveau centre de tri via la création d'une société publiques locale (SPL). Cette nouvelle aventure, fruit d'une solidarité territoriale qui a tout son sens, s'avère passionnante.

Autre préoccupation en cette année 2019, la dégradation constante des coûts de reprise des matériaux suite notamment à la fermeture du marché asiatique. Cette dégringolade tarifaire n'augure rien de simple pour les prochaines années à venir. A moins de disposer d'une boule de cristal, il est aujourd'hui bien difficile d'identifier la trajectoire idéale pour la gestion des déchets tant au niveau du tri qu'au niveau du traitement. C'est pourquoi la réduction des déchets à la source reste et restera encore longtemps l'une des priorités du SEROC. Dans cette logique, notre collectivité lancera dès 2020 une étude concernant les biodéchets qui nous permettra de mieux appréhender les gisements et les solutions envisageables pour les écarter du sac d'ordure ménagère.

Le présent rapport vous permettra d'appréhender les enjeux majeurs de la gestion du traitement des déchets assumée par le SEROC auprès de ses adhérents et la qualité du travail fournie par l'expertise de l'ensemble de ses agents. Le nouveau site Internet mis en ligne en fin d'année vous en donne également une bonne illustration.

En 2019, notre syndicat a su maîtriser ses dépenses budgétaires et œuvrer de façon constructive dans sa mission de service public. L'équipe politique en place s'est efforcée à chaque instant d'innover dans ses choix en proposant un juste équilibre entre le traitement, le tri mais aussi la prévention et la réduction de nos déchets.

Bonne lecture à tous.

Christine SALMON,
Présidente du SEROC



La collectivité

- Les objectifs réglementaires
- Les compétences du SEROC
- Le chemin de nos déchets
- La gouvernance
- Les adhérents
- Les agents du SEROC
- Les objectifs du CODEC et du PLPDMA
- Les faits marquants 2019

Les objectifs réglementaires

Les actions conduites par le SEROC pour réduire la production de déchets et augmenter la valorisation de ces derniers doivent contribuer à atteindre les objectifs fixés par la loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte du 17 août 2015.

Objectifs de la Loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte

	En 2019 au SEROC	
Réduire de 10 % les déchets ménagers et assimilés entre 2010 et 2020	+ 6 % de déchets ménagers et assimilés depuis 2010	✗
Réduire de 30 % les déchets enfouis entre 2010 et 2020	- 34 % de déchets enfouis par rapport à 2010	✓
Valoriser 55 % des déchets non dangereux non inertes d'ici 2025	61 % des déchets non dangereux et non inertes sont valorisés	✓
Valoriser 70 % des déchets du BTP à l'horizon 2020	Une étude sur les déchets apportés par les professionnels en déchèterie pourrait être lancée en 2020	✗
Augmenter la quantité des déchets faisant l'objet de réutilisation	+ 53 % d'objets récupérés par des associations partenaires entre 2018 et 2019	✓
	+ 5 % de textiles réemployés entre 2018 et 2019	
	1,58 tonnes de D3E détournées grâce aux répar-café	
Généraliser le tri à la source des biodéchets auprès de tous les habitants d'ici 2025	23 % des foyers équipés en composteurs individuels et 106 sites en compostage collectif	✓
	Réflexion sur une étude pour la mise en place de la collecte séparée des biodéchets	
Mise en place de la tarification incitative	Le centre du territoire (Pré-Bocage Intercom) est assujetti à la Tarification Incitative	✓
Étendre les consignes de tri à l'ensemble des emballages plastiques d'ici 2022	Mise en place envisagée en 2020	✗
Assurer la valorisation énergétique des déchets qui ne peuvent être recyclés en l'état des techniques disponibles	14 % de valorisation énergétique (Bois + ordures ménagères résiduelles)	✓
Promotion de l'Écologie Industrielle et Territoriale	Une démarche Écologie Industrielle et Territoriale mise en place	✓
Lutter contre l'obsolescence programmée des produits manufacturés grâce à l'information des consommateurs	2 structures du territoire proposent des ateliers de Répare cafés	✓
La politique de commande publique contribue au développement de l'économie circulaire	Des critères de performance en matière de protection de l'environnement sont intégrés dans les marchés publics	✓

Perspectives

La loi du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage alimentaire et à l'économie circulaire renforce ces objectifs : réduction des déchets ménagers de 15 % d'ici 2030, fin de la mise sur le marché d'emballages en plastiques à usage unique d'ici 2040, mise en place d'un indice de réparabilité et de durabilité pour lutter

contre l'obsolescence programmée, possibilité pour le consommateur de venir avec ses propres contenants dans les commerces, mise en place de la consigne des bouteilles plastiques si la collectivité ne parvient pas à améliorer la collecte de ces bouteilles d'ici 2022.

Les compétences du SEROC

La réduction
des déchets
ménagers et
assimilés

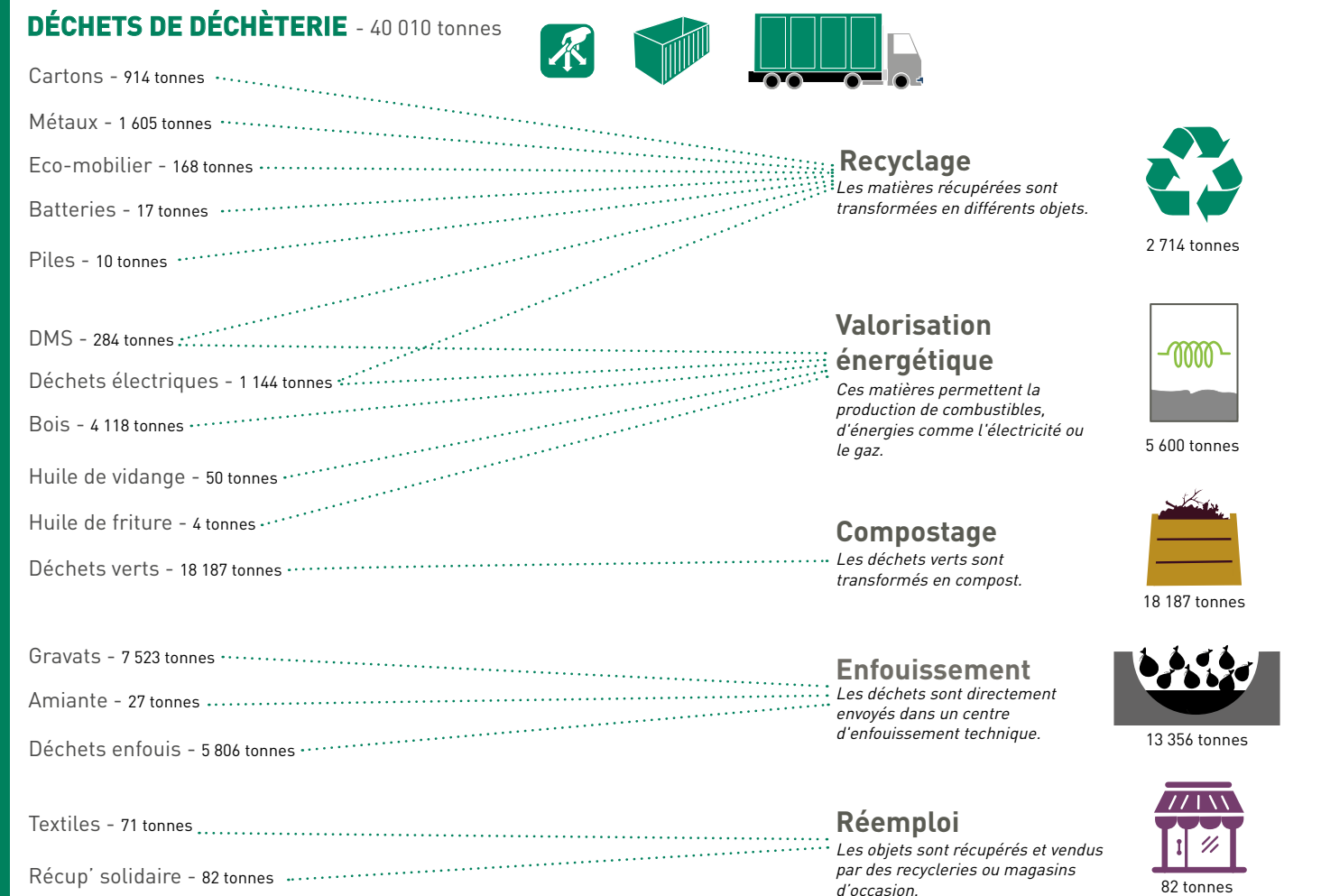
Le tri et la
valorisation des
déchets recyclables...
et des déchets verts
(compostage industriel et
individuel)

La gestion des
déchets des
10 déchèteries

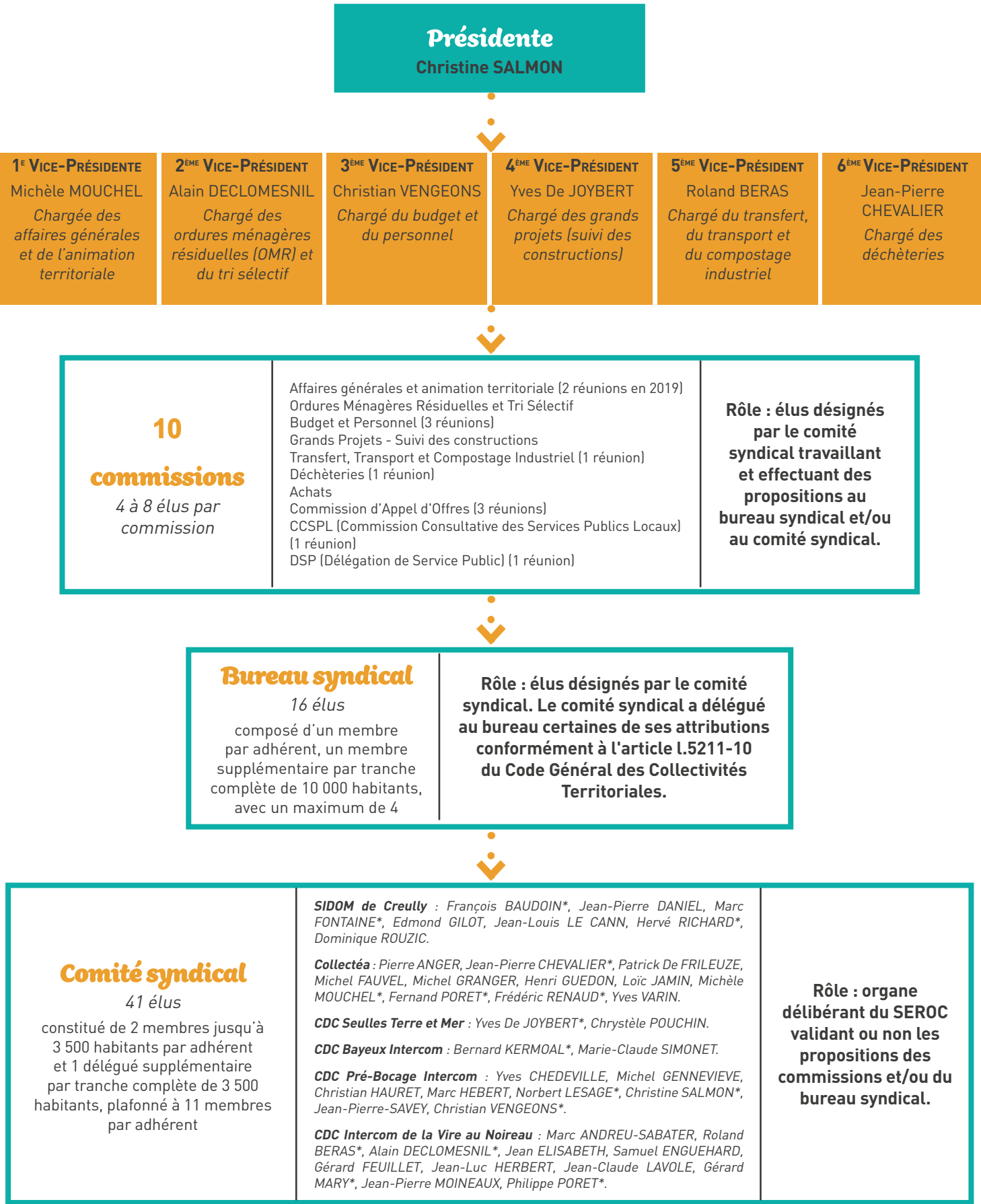
Le traitement
des ordures
ménagères
résiduelles

Le suivi des
anciennes
décharges

La
communication
sur ces
thématiques



La gouvernance



Les agents du SEROC

LES EFFECTIFS

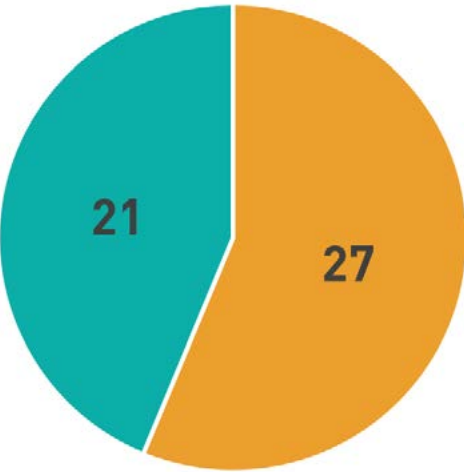


48 agents



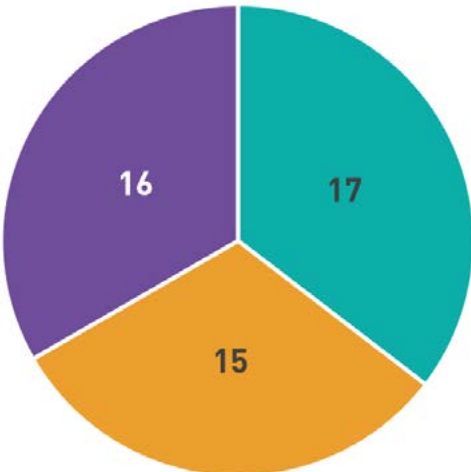
5 services

Répartition Hommes / Femmes



■ HOMMES ■ FEMMES

Répartition par âge

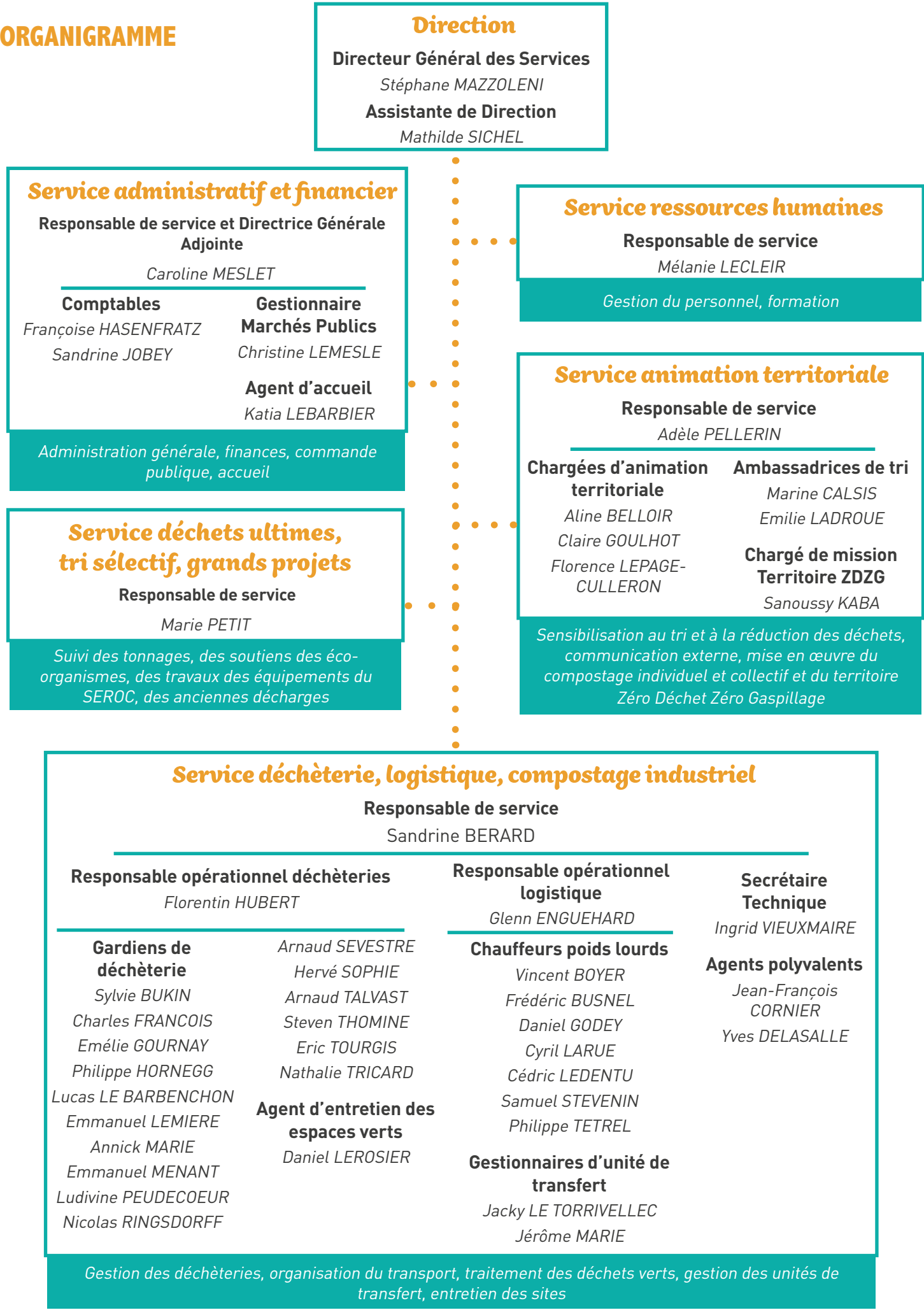


■ 20 - 35 ans ■ 36 - 50 ans ■ 50 ans et +

Répartition des agents par cadre d'emploi

	CATÉGORIE	NOMBRE
FILIÈRE ADMINISTRATIVE		
ATTACHÉS TERRITORIAUX	A	3
RÉDACTEURS TERRITORIAUX	B	4
ADJOINTS ADMINISTRATIFS TERRITORIAUX	C	7
FILIÈRE TECHNIQUE		
INGÉNIEURS TERRITORIAUX	A	3
TECHNICIENS TERRITORIAUX	B	2
AGENTS DE MAÎTRISE TERRITORIAUX	C	1
ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX	C	27
FILIÈRE ANIMATION		
ANIMATEURS TERRITORIAUX	B	1

ORGANIGRAMME



Les objectifs du CODEC et du PLPDMA

Depuis 2011, le SEROC est engagé dans une politique de réduction des déchets et de promotion de l'économie circulaire à travers différents programmes signés avec l'ADEME :

- Programme Local de Prévention (2011-2015)
- Labellisation du territoire comme Territoire Zéro Déchet Zéro Gaspillage, ZDZG (2014)
- Programme relai (2016-2018)
- Contrat d'Objectifs Déchets et Economie Circulaire, CODEC (2018-2020). Ce contrat fixe 3 objectifs de performance. L'atteinte de ces objectifs permettra au SEROC de bénéficier d'un soutien financier pouvant aller jusqu'à 420 718 € pour la durée du contrat.
- Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés, PLPDMA (2018-2020).

Glossaire

OMA : Ordures Ménagères et Assimilés. Elles représentent les déchets ultimes et le tri sélectif.

DMA : Déchets Ménagers et Assimilés. Ils représentent les déchets ultimes, le tri sélectif et les déchets de déchèterie.

OBJECTIFS DU CODEC

PERFORMANCES 2019

Augmenter de 12 % le taux de valorisation des déchets non dangereux et non inertes entre 2016 et 2020



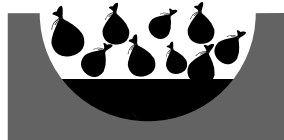
50 011 tonnes de déchets valorisés en 2019
(+ 3 % par rapport à 2018)

+ 6 % par rapport à 2016

Réduire de 30 % les déchets enfouis entre 2010 et 2020

Trois types de déchets sont enfouis par le SEROC :

- Les ordures ménagères résiduelles
- Le tout-venant
- Les refus de tri



- 27 %
d'enfouissement

Mise en place de 5 démarches économie circulaire pilotées par les entreprises du territoire entre 2016 et 2020

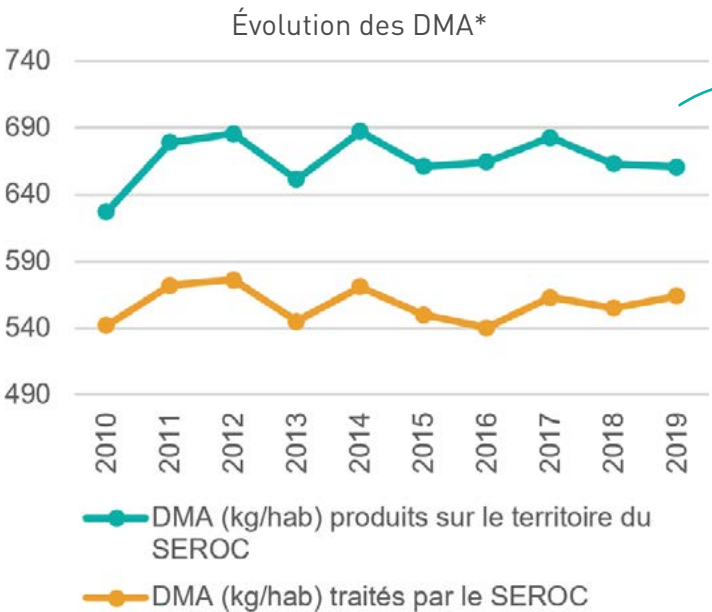


3 démarches avec les entreprises mises en place depuis 2018

OBJECTIFS DU PLPDMA

Réduction de 10 % des déchets ménagers et assimilés entre 2010 et 2020

PERFORMANCES 2019



Explications

Ce graphique marque l'évolution parallèle de l'ensemble des DMA* produits sur le territoire du SEROC et des DMA* traités par le SEROC.

DMA* produits sur le territoire du SEROC : c'est l'ensemble des Ordures Ménagères et Assimilés + l'ensemble des déchets apportés sur les 15 déchèteries du territoire.

DMA* traités par le SEROC : c'est l'ensemble des Ordures Ménagères et Assimilés + l'ensemble des déchets apportés dans les 11 déchèteries gérées par le SEROC.

DMA produits sur l'ensemble du territoire

99 413 tonnes

627 kg/hab. en 2010 / 661 kg/hab. en 2019

+ 6,5 % par rapport à 2010

DMA traités par le SEROC

84 794 tonnes

542 kg/hab. en 2010 / 564 kg/hab. en 2019

+ 5,1 % par rapport à 2010

Pour résumer

Objectifs du Contrat d'Objectifs Déchets et Économie Circulaire	En 2019 au SEROC	
Augmenter de 12 % le taux de valorisation des déchets non dangereux et non inertes par rapport à 2016	+ 6 % du taux de valorisation par rapport à 2016	✓
Réduire de 30 % les déchets enfouis entre 2010 et 2020	- 27 % de déchets enfouis par rapport à 2010	✓
Mettre en place 5 démarches d'économie circulaire avec les entreprises entre 2016 et 2020	3 démarches mises en place depuis 2016	✓
Objectif du PLPDMA	En 2019 au SEROC	
Réduire de 10 % les déchets ménagers et assimilés entre 2010 et 2020	+ 6 % des déchets ménagers et assimilés depuis 2010 (ensemble du territoire) + 5,1 % des déchets ménagers et assimilés depuis 2010 (uniquement avec les déchèteries SEROC)	✗

Les faits marquants 2019

Janvier

Début des sous-traitances pour trier les déchets du Nord et du Centre du SEROC suite à l'**incendie du centre de tri GDE** (Rocquancourt, 14) en décembre 2018. Désormais, les deux tiers des déchets du SEROC doivent être acheminés plus loin pour être triés : Valorpôle au Mans, et Ipodec au Havre.

Mai

Succès de la première édition du **Village de la Récup'** :

1 535 visiteurs venus découvrir comment réutiliser plutôt que de jeter.



Septembre

Présentation du **bilan de la première année du Contrat d'Objectif Déchets et Economie Circulaire (CODEC)** aux partenaires.

Octobre

- Lancement du **nouveau site internet** du SEROC : www.seroc14.fr.



- Adhésion du SEROC à la Société Publique Locale Normantri. Normantri sera un acteur opérationnel public dédié au transport, au tri, au conditionnement et à la commercialisation des collectes sélectives d'emballages (hors verre), de papiers et de cartons pour 14 collectivités normandes adhérentes.

Novembre

Dématérialisation de la chaîne comptable, de la commande au paiement de la facture et réduction des délais de paiement.

Expérimentation de la mise en place d'une **benne plâtre à Vaucelles**.

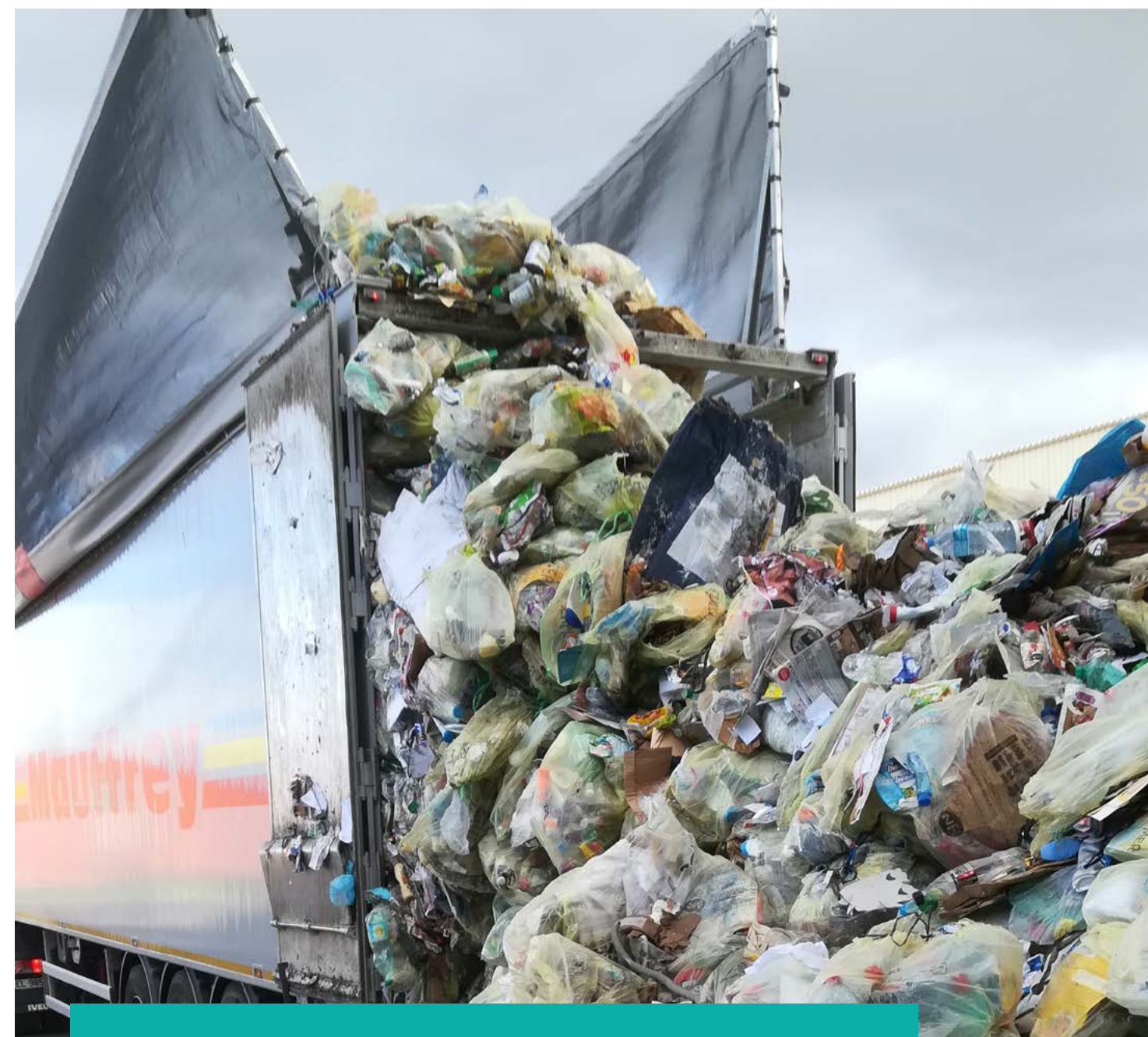
Bilan 2019

- Tout-venant** : après une baisse des tonnages de 12 % en 2018, **la baisse se poursuit pour une 2^{ème} année consécutive : - 4,8 %**.

- Unité de transfert de Bayeux** : première année entière pour l'exploitation, **31 274 tonnes de déchets y ont transité**.

Décembre

Bilan du projet "**Faux Pas Gâcher dans mon Lycée**" : **- 30 % de gaspillage alimentaire** dans les 5 lycées accompagnés en 3 ans.

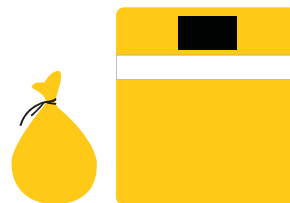


Trier et traiter

- Emballages : des résultats en demi-teinte
 - Le verre, matériau recyclable à l'infini
- Déchets ultimes : production en baisse
- Valorisation et nouvelles filières
 - Les déchets de déchèterie
 - Les plateformes de compostage
 - Les unités de transfert
 - Les projets de création d'équipements

Emballages : des résultats en demi-teinte

Les papiers et les emballages recyclables sont collectés en un flux appelé multimatériaux ou plus simplement monoflux. Celui-ci est collecté en apport volontaire ou en porte-à-porte par les adhérents du SEROC. Il est ensuite réceptionné en quai de transfert ou directement en centre de tri pour être trié, conditionné puis expédié vers les unités de recyclage.



ORGANISATION DU TRI

Les exutoires de tri

	NORD	CENTRE	SUD
VALORPÔLE 72 (LE MANS, 72)	4 529 t (53 %)	506 t (6 %)	-
IPODEC SEIN'ESTUAIRE (LE HAVRE, 76)	1 063 t (12 %)	758 t (9 %)	-
SPHÈRE (DONVILLE-LES-BAINS, 50)	-	-	1 733 t (20 %)

Evènement :

Un évènement exceptionnel est survenu dans la nuit du 20 décembre 2018. Le centre de tri principal du SEROC, GDE, situé à Rocquancourt, a brûlé. Depuis cet incident, GDE envoie à sa charge les déchets recyclables du Nord et du Centre du syndicat aux centres de tri Valorpôle situé au Mans, et Ipodec Sein'Estuaire situé au Havre.

BILAN DES TONNAGES COLLECTÉS

Les tonnages par adhérent

	2016	2017	2018	RATIO 2018 KG/HAB/AN	2019	RATIO 2019 KG/HAB/AN	EVOLUTION RATIO 2018/2019
COLLECTÉA	3 851	3 909	3 850	61	4 040	64	+ 5 %
SEULLES TERRE ET MER	771	784	801	94	488	109	+ 16 %
SIDOM DE CREULLY	1 211	1 241	1 197	52	1 063	47	- 10 %
PRÉ-BOCAGE INTERCOM	1 169	1 197	1 217	48	1 264	50	+ 4 %
INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	1 803	1 814	1 781	51	1 733	51	- 0,5 %
SEROC	8 805	8 945	8 846	58	8 588	57	-0,6 %



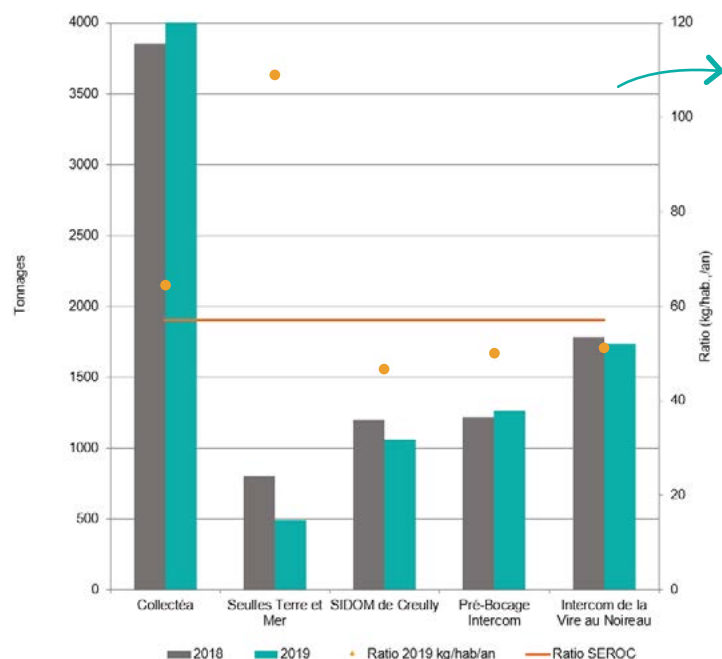
57 kg par an et
par habitant en 2019
- 0,4 kg /an/hab.



Calvados = 55 kg/an/hab.
(ADEME 2017)

Explications

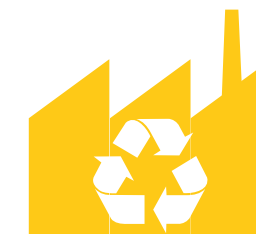
- Entre 2018 et 2019, le SEROC a perdu le traitement du sélectif de 5 299 habitants (population de Courseulles-sur-Mer et de Revières, qui ont quitté le SEROC et rejoint le Syvedac en 2017).
- Légère baisse constatée en particulier sur le flux en porte-à-porte.
- Le secteur du SIDOM de Creully est collecté en bennes bi-compartmentées, ce qui peut provoquer certaines erreurs de collecte de la part des rippeurs (sac jaune mis dans le compartiment sac noir). A contrario, les secteurs de Seules Terre et Mer et Pré-Bocage Intercom sont collectés principalement en bennes mono-compartmentées et ont augmenté leurs tonnages. Collectéa a également expérimenté ces bennes et a aussi vu ses tonnages progresser.
- La production d'emballages par habitant sur Seules Terre et Mer s'explique par l'augmentation de population en période estivale.



LE RECYCLAGE ET LA VALORISATION

Valorisation des matériaux issus de la collecte sélective

	2016	2017	2018	RATIO 2018 KG/HAB/AN	2019	RATIO 2019 KG/HAB/AN	EVOLUTION RATIO 2018/2019
PLASTIQUES	857	789	651	4,2	775	5,2	+ 23 %
CARTONS	1 721	1 729	1 967	12,7	2 043	13,6	+ 8 %
BRIQUES ALIMENTAIRES	148	135	143	0,9	134	0,9	- 3 %
ACIER	435	432	336	2,2	344	2,3	+ 6 %
ALUMINIUM	27	34	33	0,2	16	0,1	- 50 %
PAPIERS	3 582	3 257	3 354	21,6	3 006	20,0	- 7 %
GROS DE MAGASIN	202	313	225	1,4	186	1,2	- 14 %
REFUS	1 667	1 783	1 840	11,8	1 823	12,2	+ 3 %
TOTAL	8 639	8 472	8 549	55,0	8 327	55,5	+ 0,9 %



+ 0,5 kg /an/hab. de
matériaux valorisables

Explications

La variation en kilo par habitant entre 2019 et 2018 montre que la qualité du tri a progressé.

ZOOM : LA PRODUCTION DE REFUS

Le taux de refus définit la qualité des tonnages de déchets recyclables collectés. En 2018, il était de 21,9 %. En 2019 ce taux est descendu à 19,4 %, soit une diminution de plus de 2 %. L'objectif est de collecter toujours plus de matière valorisable avec un taux de refus le plus faible possible, afin de garantir une bonne qualité du flux.

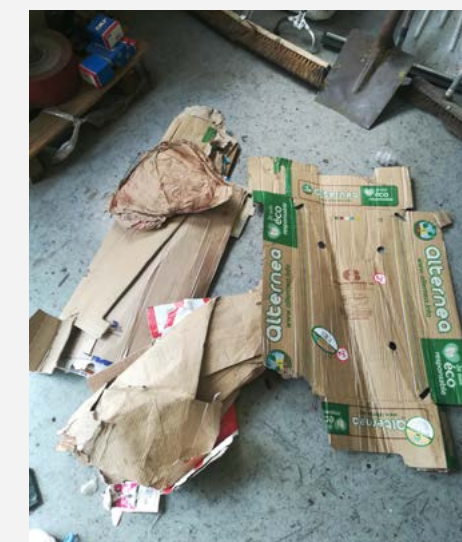


soit **12 kg** /an/hab.

Calvados : **8 kg** /an/hab.
(ADEME 2017)

Résultats terrains

Lors des caractérisations, des erreurs manifestes de collecte sont relevées avec la présence de sacs noirs et de sacs jaunes utilisés comme sacs d'ordures ménagères. Des déchets qui doivent être déposés en déchèterie sont mis dans les sacs jaunes (textile, encombrant, bois, grand carton brun...). A plusieurs reprises des déchets médicaux ont également été retrouvés dans les sacs jaunes. Ce type de déchet doit suivre une filière spécifique (DASRI), car il représente un risque de contamination.



Les grands cartons bruns doivent être orientés en déchèterie. Le process des centres de tri n'est pas fait pour trier de telles grandeurs.

LA COLLECTE EN DÉCHÈTERIE

Valorisation des matériaux issus des déchèteries

	2016	2017	2018	RATIO 2018 KG/ HAB/AN	2019	RATIO 2019 KG/ HAB/AN	EVOLUTION RATIO 2018/2019
CARTONS	921	970	942	6	853	6	- 6 %
PAPIERS		214	274	2	288	2	+ 9 %
TOTAL	921	1 184	1 216	8	1 141	8	- 6 %



Explications

- La valorisation du carton est moins performante en 2019, qu'en 2018 (- 6 % kg/hab./an). Il faut savoir que la filière de recyclage du carton est en difficulté depuis la fermeture du marché chinois. Par conséquent, l'offre et la demande de cette matière se sont retrouvées déséquilibrées à l'échelle européenne. Les recycleurs ont redéfini plus strictement les conditions d'acceptation en termes de qualité. De nombreuses décotes (humidité, refus) ont été imputées aux tonnages des cartons collectés en déchèteries.
- Il est très important d'avoir une surveillance régulière sur la qualité des matériaux valorisables collectés.

Perspectives

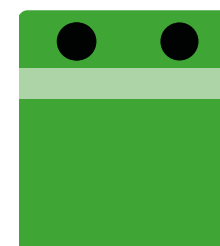
Au cours de l'année 2019, le SEROC a répondu à deux appels à candidature pour l'extension des consignes de tri auprès de l'éco-organisme Citéo (ces deux candidatures ont, aujourd'hui, été retenues).

- Région Sud du SEROC (Intercom de la Vire au Noireau).
- Région Nord et Centre du SEROC (Collectéa, Seullès Terre et Mer, et Pré-Bocage Intercom).

Le projet définit un démarrage pour l'extension des consignes de tri courant octobre 2020 sur tout le territoire du SEROC.

Le verre : matériau recyclable à l'infini

Sur le territoire du SEROC, la collecte du verre a enregistré une hausse en 2019. Ce constat est positif suite à la diminution des tonnages recensée depuis 2 ans.



La communication

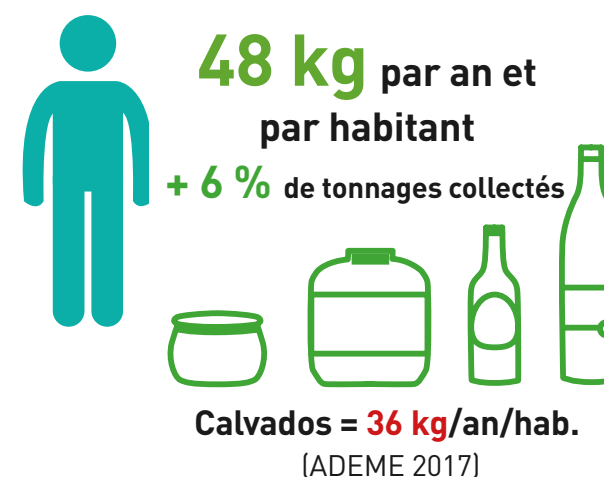
Lors du MODECOM sur les ordures ménagères réalisé en 2018, la présence de verre dans les sacs noirs a été recensée. Une marge de progrès à ce niveau était donc possible. Suite à ce constat, les ambassadrices de tri ont sensibilisé chaque habitant rencontré à recycler davantage le verre. Elles ont sillonné le territoire du SEROC durant toute l'année 2019. De plus, les chargées d'animation du SEROC ont largement diffusé un message sur le tri des sacs jaunes mais aussi du verre, notamment avec la distribution de cabas pour le tri du verre.

L'investissement matériel

Le SEROC a encouragé ses adhérents à s'inscrire dans une logique d'amélioration des performances. Les adhérents ont donc renouvelé leur parc de conteneurs d'apport volontaire afin de les rendre plus attrayants. Ils ont également étudié le maillage des conteneurs afin d'améliorer leur emplacement, et ainsi améliorer leur rendement.

Explications

La production de verre par habitant sur Seullès Terre et Mer s'explique par l'augmentation de population en période estivale.

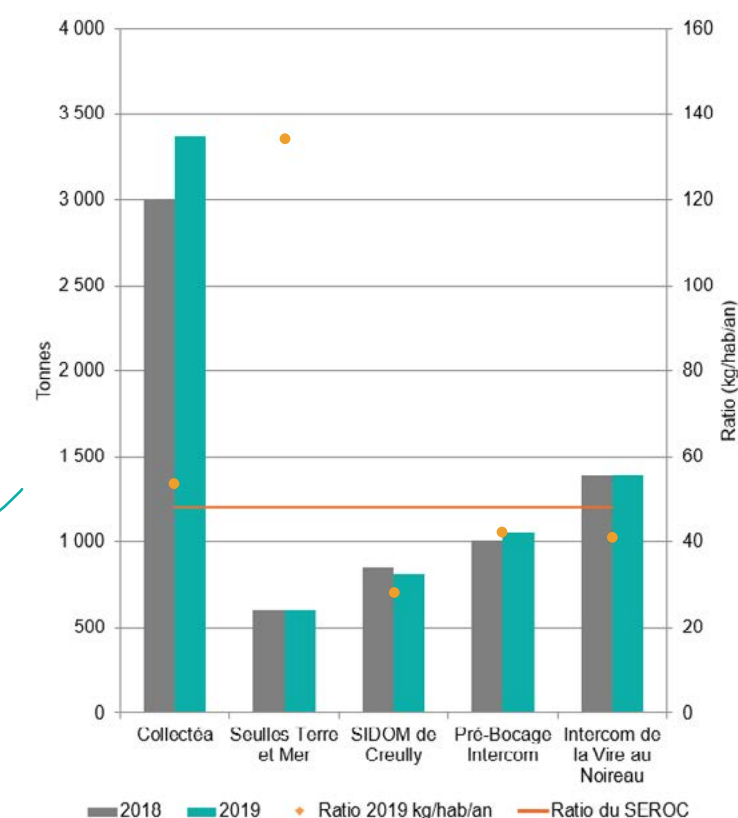


BILAN DES TONNAGES COLLECTÉS

Les tonnages par adhérent

	2016	2017	2018	2019	EVOLUTION 2018/2019	RATIO 2019 KG/HAB/ AN
COLLECTÉA	3 153	3 191	2 997	3 370	+ 12%	54
SEULLES TERRE ET MER	633	603	601	601	+ 0%	134
SIDOM DE CREULLY	822	869	850	812	- 4%	28
PRÉ-BOCAGE INTERCOM	1 153	1 006	1 010	1 057	+ 5%	42
INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	1 312	1 390	1 387	1 395	+ 1%	41
SEROC	7 072	7 060	6 845	7 235	+ 6%	48

Les tonnages et ratios par adhérent



À retenir

Le recyclage du verre est un enjeu très important pour diminuer la facture engendrée par le traitement des déchets ménagers, et également préserver les ressources naturelles.

Déchets ultimes : production en baisse

Le SEROC assure le traitement et l'élimination des déchets ultimes produits sur l'ensemble du territoire. Le terme de déchets ultimes signifie que les déchets ne bénéficient d'aucune valorisation matière, ou a minima d'une valorisation réduite si ces derniers sont envoyés à l'incinération (valorisation énergétique). Le traitement de ces déchets est le poste de dépenses le plus élevé du syndicat.

LE FONCTIONNEMENT

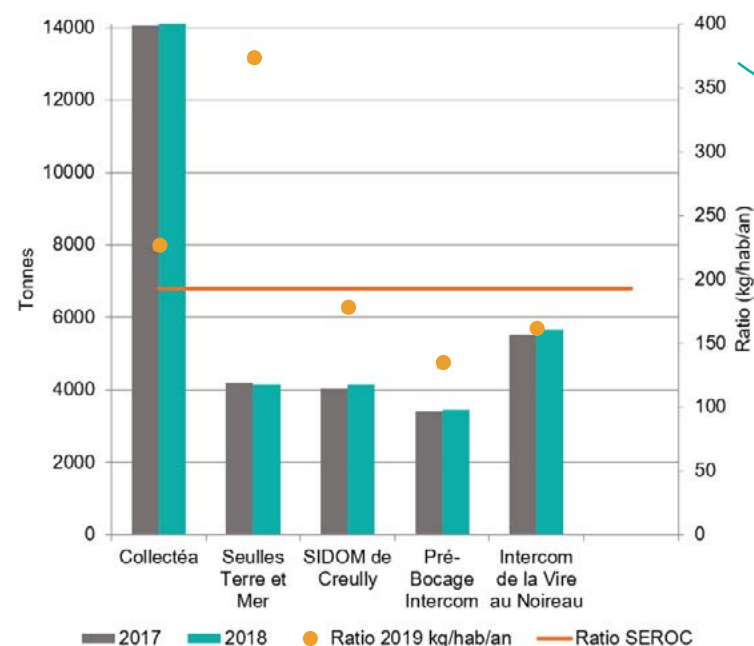
Les exutoires de traitement

	NORD	CENTRE	SUD
SUEZ (CAUVICOURT LES AUCRAIS, 14) - CENTRE D'ENFOUISSEMENT	12 519 t (43 %)	-	-
LES CHAMPS JOUAULT (CUVES, 50) - CENTRE D'ENFOUISSEMENT	-	3 391 t (12 %)	5 568 t (19 %)
SIRAC (COLOMBELLES, 14) - CENTRE D'INCINÉRATION	7 481 t (26 %)	-	-

LES TONNAGES DE DÉCHETS ULTIMES

Tonnages par adhérent

	2016	2017	2018	RATIO 2018 KG/ HAB/AN	2019	RATIO 2019 KG/ HAB/AN	EVOLUTION RATIO 2018/2019
COLLECTÉA	13 782	14 069	14 196	226	14 244	227	+ 1 %
SEULLES TERRE ET MER	4 135	4 217	4 151	488	1 676	375	- 23 %
SIDOM DE CREULLY	3 944	4 029	4 144	179	4 080	179	0 %
PRÉ-BOCAGE INTERCOM	3 481	3 405	3 467	138	3 391	135	- 2 %
INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	5 488	5 538	5 671	163	5 568	163	0 %
SEROC	30 830	31 258	31 629	204	28 959	193	- 5 %



26 %
des ordures ménagères
sont incinérées



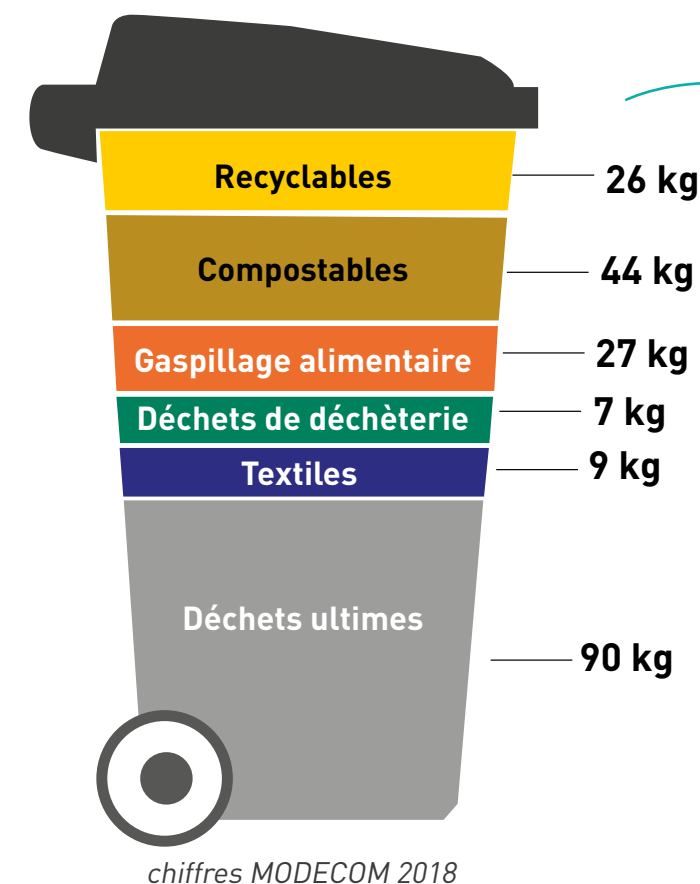
193 kg par an et
par habitant

Calvados = **270 kg/an/hab.**
(ADEME 2017)

Explications

- Entre 2018 et 2019, le SEROC a perdu le traitement des ordures ménagères de 5 299 habitants (population de Courseulles-sur-Mer et de Revières, qui ont quitté le SEROC et rejoint le Syvedac en 2017).
- La production de déchets ultimes par habitant sur Seules Terre et Mer s'explique par l'augmentation de population en période estivale.

COMPOSITION DES ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES



Explications

Il faut considérer deux cas de figure :

- Les véritables non-trieurs : un non-tri de principe quel que soit la taille de l'emballage. Seul le contrôle avant collecte permettrait de réduire ce chiffre.
- Les trieurs occasionnels avec limite psychologique du tri : il s'agit de ceux qui ne trient pas les petits éléments de flaconnage (pots de crème, parfum ou produit de beauté). Les consignes portent de façon évidente sur les bouteilles et les bocaux et identifient de façon moindre les petits éléments.

Les points noirs :

- Le gaspillage alimentaire : 3 500 tonnes de denrées alimentaires partent à l'enfouissement
- Les déchets compostables : 7 000 tonnes de matières compostables partent à l'enfouissement
- Les déchets recyclables : 3 700 tonnes de recyclables partent à l'enfouissement

Secteur d'intervention prioritaire : les zones urbaines

OBJECTIFS

COMPOSTAGE
DES
BIODÉCHETS

LUTTE
CONTRE LE
GASPILLAGE
ALIMENTAIRE

**Produire moins
d'ultime pour
développer l'économie
circulaire et
préserver notre
environnement**

EXTENSION
DES CONSIGNES
DE TRI

SENSIBILISATION
CONSTANTE POUR
UNE AMÉLIORATION
DU TRI SÉLECTIF

Les déchets de déchèteries

La gestion des déchèteries est une compétence optionnelle pour le SEROC. Sur son périmètre, 15 déchèteries sont implantées dont 11 exploitées par le SEROC (carte p.8). Les 4 autres sites sont gérés par l'intercommunalité compétente.

Les déchèteries du syndicat sont exploitées en régie pour le gardiennage des sites mais également pour le transport des déchets déposés à quai.

CHIFFRES CLÉS

Evolution de la fréquentation par site

	2017	2018	2019	2018/ 2019
BRETTEVILLE-L'ORGUEILLEUSE	49 747	52 503	53 247	+ 1,4 %
CREULLY	34 927	38 239	37 906	- 0,9 %
ECRAMMEVILLE	8 149	8 777	9 181	+ 4,6 %
ESQUAY-SUR-SEULLES	31 316	30 149	30 021	- 0,4 %
FONTENAY-LE-PESNEL	26 921	27 545	25 769	- 6,4 %
GRANDCAMP-MAISY	17 979	17 947	16 483	- 8,2 %
ISIGNY-SUR-MER	16 811	16 432	17 801	+ 8,3 %
MESNIL-CLINCHAMPS	13 069	12 935	12 709	- 1,7 %
LE MOLAY-LITTRY	23 298	26 528	28 331	+ 6,8 %
PORT-EN-BESSIN	29 233	30 351	28 111	- 7,4 %
VAUCELLES	50 968	52 168	51 577	- 1,1 %
TOTAL	302 418	313 574	311 136	- 0,8 %

Evolution des tonnages par type de déchets

	2017	2018	2019	2018/ 2019
FERRAILLE	1 365	1 574	1 605	+ 2,0 %
DÉCHETS ENFOUIS	6 923	6 100	5 806	- 4,8 %
BOIS	3 280	3 762	4 118	+ 9,5 %
GRAVATS	7 844	7 656	7 523	- 1,7 %
CARTONS	800	853	914	+ 7,1 %
TONTES	6 511	6 493	6 937	+ 6,8 %
MÉLANGE	2 475	2 803	2 119	- 24,4 %
BRANCHAGES	11 472	9 897	9 131	- 7,7 %
DMS	227	248	284	+ 14,7 %
BATTERIES	20	18	17	- 1,0 %
VIDANGE	44	45	50	+ 10,5 %
FRITURE	4	4	4	- 4,8 %
PILES	7	14	10	- 27,1 %
AMIANTE	39	30	27	- 8,2 %
TEXTILE + RÉEMPLOI	125	93	153	+ 64,8 %
DEEE	1 024	1 071	1 144	+ 6,8 %
ECO MOBILIER	206	167	168	+ 0,3 %
TOTAL	42 366	40 828	40 010	- 2,0 %

Glossaire

DMS : Déchets Ménagers Spéciaux. Ils représentent l'ensemble des déchets toxiques, inflammables et/ou corrosifs qui sont produits par les ménages.

DEEE : Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques.

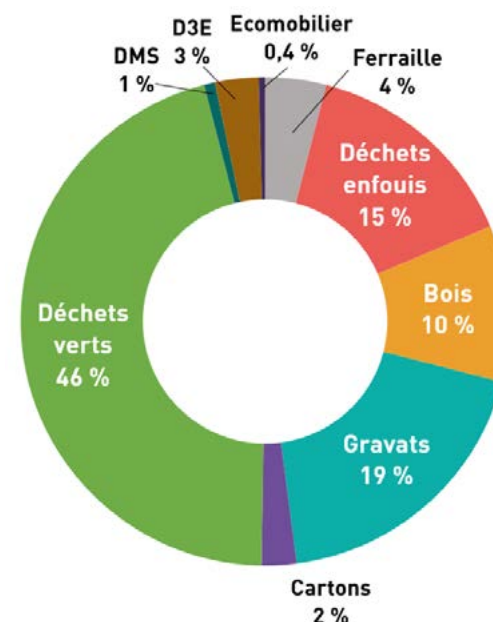

311 136 passages sur
le réseau déchèteries


34 004
tonnes
de déchets de déchèterie

soit

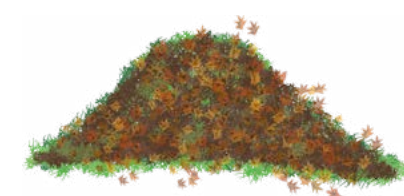
326 kg
par an et
par habitant
Calvados = 318 kg/an/hab.
(ADEME 2017)

Répartition des déchets



Explications

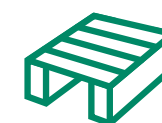
46 % des déchets de déchèterie sont des déchets verts. Tontes et branches représentent le plus de tonnage. Quand on sait que le traitement de ces végétaux coûte en moyenne 54 € la tonne (50 € pour la tonte et 58 € pour les branches), **il est important que le SEROC sensibilise les usagers à de nouvelles pratiques pour limiter leurs apports.** En effet, les déchets verts ont coûté, en 2019, 730 000 €.



730 000 €
coût des déchets verts
en 2019



DÉCHETS VERTS*
18 187 tonnes (- 5,5 %)
COMPOSTAGE
** collectes en porte-à-porte incluses*



BOIS
4 118 tonnes (+ 9,5 %)
VALORISATION ÉNERGETIQUE



DÉCHETS ENFOUIS
5 806 tonnes (- 4,8 %)
ENFOUISSEMENT



CARTONS
914 tonnes (+ 7,1 %)
RECYCLAGE



MÉTAUX
1 605 tonnes (+ 2,0 %)
RECYCLAGE



GRAVATS
7 523 tonnes (- 1,7 %)
ENFOUISSEMENT



DÉCHETS ÉLECTRIQUES
1 071 tonnes (+ 6,8 %)
RECYCLAGE & VALORISATION



DMS
284 tonnes (+ 14,7 %)
RECYCLAGE & VALORISATION



AMIANTE
27 tonnes (- 8,2 %)
ENFOUISSEMENT



ÉCO-MOBILIER
168 tonnes (+ 0,3 %)
RECYCLAGE



TEXTILES
71 tonnes (+ 33,9 %)
RECYCLAGE



RÉCUP' SOLIDAIRE
82 tonnes de meubles
(+ 105 %)
RECYCLAGE & VALORISATION

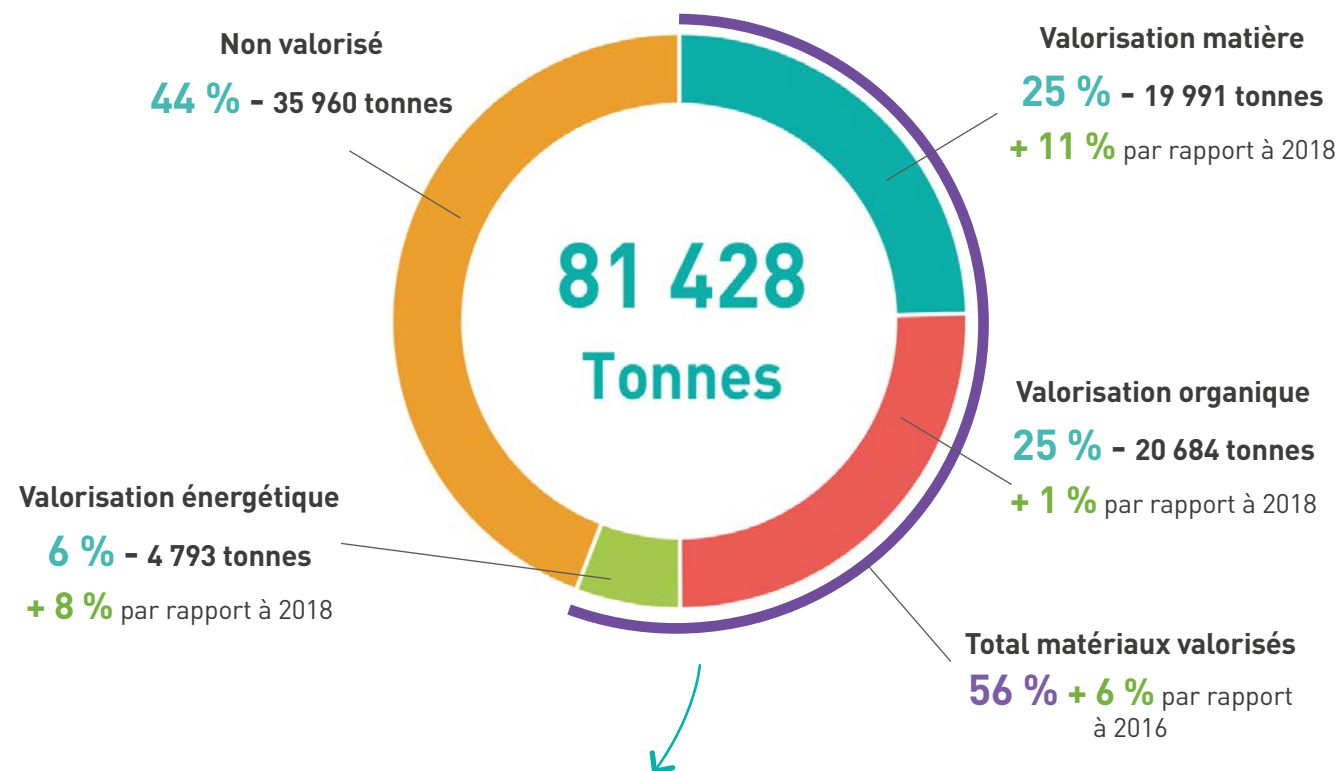
Perspectives

Des travaux sont prévus sur l'ensemble des déchèteries à savoir une sécurisation de l'ensemble des quais de déchargement. Des barrières métalliques seront positionnées pour répondre à la législation et éviter ainsi les chutes. Une nouvelle signalétique sera également installée devant chaque benne pour faciliter l'information et le tri des matériaux.

Valorisation et nouvelles filières

VALORISATION DES DÉCHETS

2019 a été une année prolifique en termes de valorisation. 56 % des déchets non dangereux et non inertes ont été valorisés. L'ensemble des gisements valorisables hormis les déchets verts et le papier ont connu une augmentation importante.



Explications

Cette tendance à la hausse du taux de valorisation peut s'expliquer par une amélioration du geste de tri ainsi que par la politique de baisse de l'enfouissement initiée par le SEROC. Pour la deuxième année consécutive, le syndicat enregistre une baisse de l'enfouissement qui conduit implicitement à la hausse de la valorisation matière et/ou énergétique. Cette augmentation du taux de valorisation matière peut également s'interpréter par la prise en considération depuis le 1^{er} janvier 2019 et en commun accord avec l'ADEME des textiles déposés dans les conteneurs de la BACER à travers l'ensemble du territoire du SEROC et pas uniquement en déchèterie, comme c'était le cas auparavant.

Nouvelle filière

La collecte séparée du plâtre en vue d'une valorisation a été mise en place en novembre 2019 pour test sur la déchèterie de Vaucelles. Cependant, cette expérimentation a été abandonnée en février 2020 faute de repreneurs fiables et durables.

Les plateformes de compostage

Le SEROC traite les déchets verts du Bessin ainsi qu'une partie de l'Intercom de la Vire au Noireau grâce à ses trois plateformes de compostage (carte p.8). Celles de Ryes et Formigny traitent les déchets verts du Nord du territoire et sont exploitées par délégation de service public à la société Bio Bessin Energie. La plateforme de Vire traite les déchets verts issus des déchèteries de Mesnil-Clinchamps et de Vire. Ce site est exploité en régie.



Les déchets verts sont séparés en deux flux, les tontes et les branchages dans la mesure où ils nécessitent un traitement différent sur les plateformes. En effet, les branchages sont broyés en copeaux puis disposés en andains* pour maturation. Les tontes sont quant à elles directement incorporées aux andains. Lorsque ceux-ci sont au terme de leur maturation, les déchets sont criblés afin de produire du compost.

Glossaire

Andains : tas de déchets verts.



18 186 tonnes
de déchets verts traitées
sur les plateformes de
compostage
- 5,2 % (2018 > 2019)



La plateforme de Vire

en tonnes	2016	2017	2018	2019	EVOLUTION 2018/2019
TONTES	1 379	1 811	1 649	1 247	- 24 %
BRANCHAGES	2 393	2 249	2 119	1 866	- 12 %
TOTAL	3 772	4 060	3 768	3 112	-17 %

Les plateformes du Bessin

en tonnes	2016	2017	2018	2019	EVOLUTION 2018/2019
TONTES	4 937	5 360	4 844	5 690	17 %
MÉLANGE	2 099	2 475	2 802	2 119	- 24 %
BRANCHAGES	8 741	9 247	7 778	7 265	- 7 %
TOTAL	15 778	17 082	15 424	15 074	- 2 %

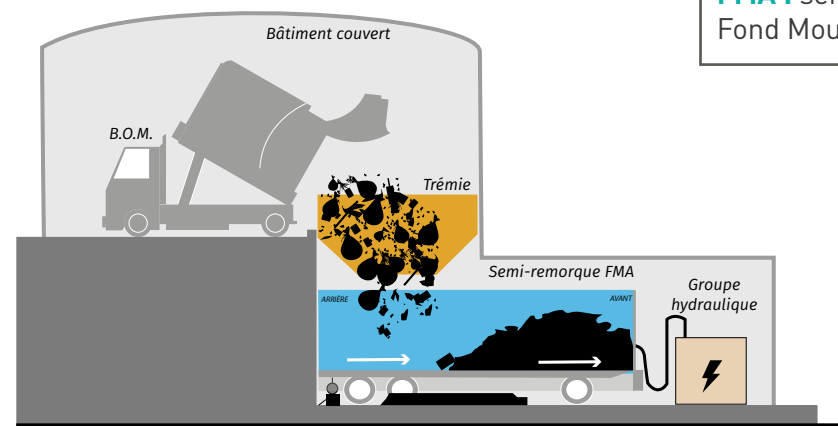
Explications

Les tonnages de déchets verts sont très variables d'une année sur l'autre. Effectivement, ces déchets sont liés directement à la météo. La météo de 2018, ne fut pas propice à la pousse des végétaux ce qui a entraîné une baisse de leur production de 5,2 %. Il faut noter que nous sommes dans une région où la part des déchets verts est très importante dans le traitement global des déchets, ce qui implique un coût important de cette valorisation qui pourrait se faire pour la plupart directement dans les jardins des particuliers.

Les unités de transfert

Trois pôles de logistique sont répartis sur le territoire du SEROC : Vire, Maisoncelles-Pelvey, Bayeux (carte p.8).

Selon les sites, les unités de transfert réceptionnent des déchets différents, l'objectif étant d'optimiser le transport vers les exutoires ou centres de tri dédiés.



Fonctionnement d'une unité de transfert

Glossaire

DIB : Déchets Industriels Banals. Ensemble des déchets non inertes et non dangereux générés par les entreprises, industriels, commerçants, etc.

FMA : semi-remorques dotés d'un Fond Mouvant Alternatif.

UNITÉ DE TRANSFERT DE MAISONCELLES-PELVEY

Les déchets concernés : les ordures ménagères, les déchets recyclables et le papier issus des déchèteries du territoire du SEROC.

Les ordures ménagères proviennent de Pré-Bocage Intercom et sont acheminées vers le centre d'enfouissement des Champs-Jouault à Cuves.

Les déchets recyclables sont transportés vers le centre de tri de GDE et par sous traitance vers Valorpôle au Mans et Ipodec au Havre.

Le papier issu des déchèteries est acheminé vers UPM (producteur de papiers graphiques) à la Chapelle Darblay.

Le transport de ces déchets se fait à l'aide de remorques en fond mouvant (FMA) par le transporteur Mauffrey.

4 919 tonnes de déchets ont transité via l'unité de Maisoncelles-Pelvey



Nombre de rotations par déchets

Secteur CENTRE en prestation	2017	2018	2019	2018 /2019
ORDURES MÉNAGÈRES	136	150	152	1 %
SÉLECTIF (FMA)		129	140	9 %
PAPIERS (FMA)	8	11	12	9 %
Total Centre	144	290	304	5 %

UNITÉ DE TRANSFERT DE BAYEUX

Les déchets concernés : les ordures ménagères, les déchets recyclables, le tout-venant issu des déchèteries et les DIB*.

Les ordures ménagères proviennent de Collectéa, du SIDOM de Creully et de Seules Terre et Mer. Elles sont acheminées pour partie vers l'incinérateur de Colombelles et vers le centre d'enfouissement les Aucrais à Caucicourt.

Les déchets recyclables sont transportés vers le centre de tri de GDE et par sous-traitance vers Valorpôle au Mans et Ipodec au Havre.

Le tout-venant et les DIB sont enfouis au centre d'enfouissement des Aucrais à Caucicourt.

Le transport de ces déchets se fait à l'aide de remorques en fond mouvant (FMA*) par le transporteur Mauffrey.

Année 2019 : 1^{ère} année complète d'exploitation de l'unité de transfert de Bayeux.

31 274 tonnes de déchets ont transité via l'unité de Bayeux



Nombre de rotations par déchets

Secteur NORD en prestation *	2018	2019	2018 /2019
ORDURES MÉNAGÈRES	463	802	73 %
SÉLECTIF	186	301	62 %
TOUT VENANT	261	382	46 %
DIB	0	67	100 %
Total Nord	910	1 552	71%

* l'exploitation de l'unité a débuté en 2018

UNITÉ DE TRANSFERT DE VIRE

Les déchets concernés : les ordures ménagères et le verre des conteneurs en apport volontaire.

Les ordures ménagères proviennent de l'Intercom de la Vire au Noireau et sont acheminées vers le centre d'enfouissement des Champs-Jouault à Cuves.

Le transport de ces déchets se fait en régie à l'aide de caissons compacteurs.

Le verre est transporté vers les verreries par le transporteur OI Manufacturing.

Nombre de rotations par déchets

Secteur SUD en régie	2017	2018	2019	2018 /2019
ORDURES MÉNAGÈRES	399	439	347	-21 %
Total Sud	399	439	347	-21 %

5 762 tonnes de déchets ont transité via l'unité de Vire



Perspectives

Une étude est en cours pour créer une nouvelle unité de transfert à Vire afin de réceptionner les déchets recyclables de ce secteur en plus des déchets déjà acceptés. Cette unité serait sur une parcelle attenante à la future déchèterie de Vire et située à proximité d'un méthaniseur en cours de construction (projet porté par Agrigaz).

Les projets de création d'équipements

Les centres d'enfouissement ferment les uns après les autres. Cette situation doit être appréhendée prioritairement par le SEROC pour pallier le manque futur de lieux de stockage des déchets ultimes à proximité de son territoire. C'est pourquoi depuis 2006, le syndicat s'investit dans la création d'équipements de transfert.

Plusieurs réflexions sont menées concernant la valorisation des déchets ménagers résiduels. A l'heure actuelle, les unités d'incinération présentes sur le territoire Normand et les départements limitrophes ne sont pas en capacité d'accueillir plus de tonnages. La valorisation en Combustion Solide de Récupération (CSR) n'est pas éligible aux subventions, et les débouchés de valorisation sont très limités sur le territoire français. Cependant, cette piste n'est pas à écarter pour l'avenir et pourrait évoluer significativement. A ce jour, la meilleure solution reste de limiter la production des déchets à la source. Une réflexion est actuellement en cours sur l'extraction des biodéchets des ordures ménagères, afin de réduire leur quantité.

LES UNITÉS DE TRANSFERTS

Unités de transferts réalisées et en cours

	CENTRE	NORD	SUD (en projet)
LIEU D'IMPLANTATION	Maisoncelles-Pelvey	Bayeux zone de Bellefontaine	Vire zone de la Papillonière
QUELS DÉCHETS ?	Ordures Ménagères Tri sélectif Papier	Ordures Ménagères Tri sélectif Tout-venant	Ordures Ménagères Tri sélectif Verre
NOMBRE DE QUAIS	3 quais	7 quais	3 ou 4 quais
TONNAGES 2019	OM : 3 391 t Sélectif : 1 264 t Papier : 268 t	OM: 19 999 t Sélectif : 4 570 t TV : 5 806 t	OM : 5 568 t Sélectif : 1 733 t Verre : 1 395 t
PLANNING	En service depuis décembre 2016	En service depuis juillet 2018	Construction en 2020/2021 Mise en service en 2021/2022

PÔLE ENVIRONNEMENT

Les projets du SEROC et de l'Intercom de la Vire au Noireau sont destinés à créer une déchèterie, une unité de transfert des déchets ménagers, et une plateforme de verre, en remplacement des équipements en place sur le site de Canvie (Vire) devenus obsolètes.

Le SEROC a maintenu sa présence aux réunions de travail pour l'aménagement du pôle environnement à Vire. Des réunions de travail visant à dimensionner le projet seront réalisées dès le début de l'année 2020.

CRÉATION D'UNE SOCIÉTÉ PUBLIQUE LOCALE (SPL) POUR LE TRI DES RECYCLABLES

Contexte

En décembre 2018, plusieurs collectivités de la Manche, de l'Orne et du Calvados, à l'initiative du Syvedac, ont engagé une nouvelle étude territoriale sur la fonction tri à l'échelle de la Normandie occidentale.

L'objectif était de dégager de nouveaux scénarios de réorganisation du tri à partir de deux études territoriales précédemment réalisées et restées sans suite.

Le projet public

Le complément d'étude a été réalisé en janvier 2019. Ses conclusions ont fait ressortir la pertinence d'un projet public articulé autour de :

- la mutualisation de la fonction tri,
- la mutualisation des coûts de transport, avec une construction de l'équipement à proximité de Caen pour répondre aux critères d'un barycentre technico-économique viable,
- la création d'une Société Publique Locale (SPL) pour porter l'investissement et exercer la mission « tri ».



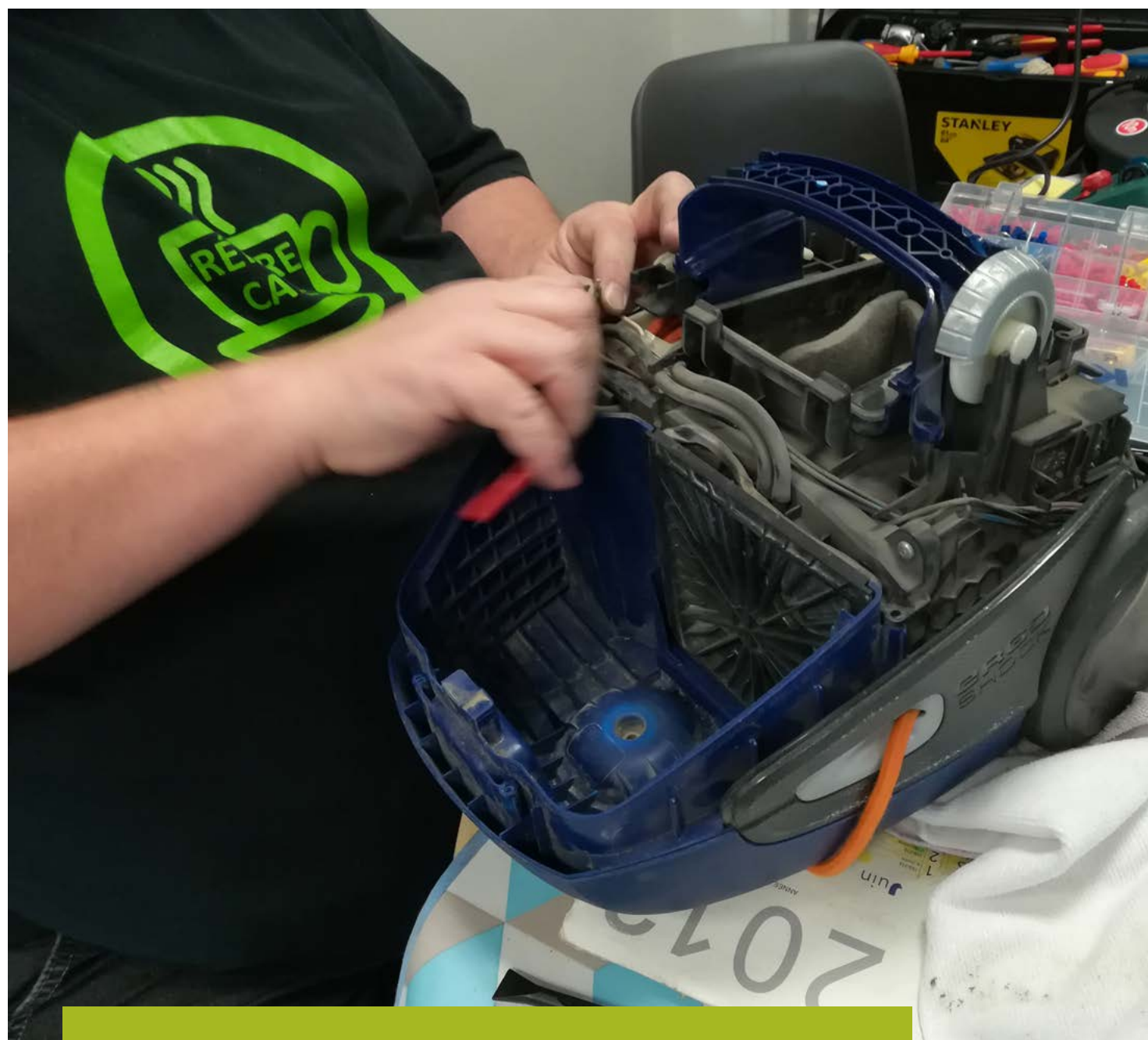
14 collectivités engagées pour la création de la SPL Normantri



Objectifs

La SPL NORMANTRI, domiciliée à Colombelles, sera un acteur opérationnel dédié au transport, au tri et au conditionnement des collectes sélectives d'emballages (hors verre), de papiers et de cartons. Elle commercialisera les produits valorisables et traitera les refus de tri (en favorisant la valorisation énergétique). Aussi, cette société aura pour objet :

- la mutualisation des coûts de transport et de tri,
- le transport des déchets ménagers et assimilés, soit par la passation de marchés, soit avec ses moyens propres,
- la conception, la réalisation et l'exploitation/maintenance du centre de tri des collectes sélectives (hors verre), situé à proximité de l'Unité de Valorisation Énergétique de Colombelles. A cette fin, il sera envisagé la passation d'un marché public global de performances avec un opérateur économique désigné après publicité et mise en concurrence,
- la passation de marchés de tri pour le tri des tonnages excédentaires,
- la gestion, l'entretien et la mise en valeur dudit centre de tri.



Réduire

- Promotion de l'économie circulaire auprès des entreprises
- Réemploi, réparation, réutilisation • Compostage et déchets verts
- Lutte contre le gaspillage alimentaire

Promotion de l'économie circulaire auprès des entreprises

Dans le cadre du CODEC, le SEROC joue un rôle moteur dans la promotion de l'économie circulaire sur son territoire. Il propose et soutient les initiatives des services "développement économique" des communautés de communes allant dans ce sens.

LES ENJEUX

- Faire des déchets de certaines entreprises, des ressources pour d'autres.
- Mettre en œuvre des actions pour les professionnels afin qu'ils puissent réduire leur production de déchets ou leurs impacts environnementaux tout en faisant des économies.



3 démarches engagées depuis 2018 sur un objectif de 5 à la fin du CODEC

dont

2 démarches « TPE-PME gagnantes sur tous les coûts »* (entreprises DBN et 2LG-Prod)

1 démarche Écologie Industrielle et Territoriale (EIT)

La démarche Écologie Industrielle et Territoriale initiée par l'Intercom de la Vire au Noireau a permis en 2019 de réaliser



2 synergies inter-entreprises

dont une sur le réemploi de racks de stockage de Guy Degrenne par l'association Deuxième Vie Deuxième Chance.



* La démarche " TPE-PME gagnantes sur tous les coûts " est un appel à projet porté par l'ADEME dans le but d'accompagner les entreprises dans l'identification et la mise en oeuvre d'actions permettant de faire des économies d'énergie, d'eau et de mieux gérer leurs déchets.

Perspectives

Cette action est en bonne voie malgré l'absence de démarche formalisée en 2019 et avec des perspectives de mise en place de nouvelles démarches en 2020.

En 2019, les communautés de communes de Bayeux Intercom et d'Isigny-Omaha Intercom ont organisé un rendez-vous de développement dans le but de présenter l'économie circulaire aux entreprises du territoire et les initiatives déjà entamées par certaines en ce sens.

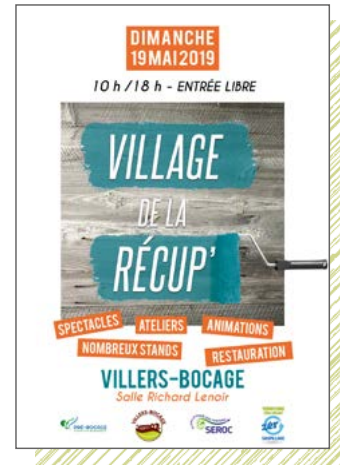
Des informations sur les aides concernant l'appel à projet « TPE-PME gagnantes sur tous les coûts » ont également été relayées par le SEROC.

Réemploi, réparation, réutilisation

LE VILLAGE DE LA RÉCUP - 19 MAI 2019, VILLERS-BOCAGE

Objectifs de l'événement

- Faire découvrir au grand public comment transformer et donner une deuxième vie à des matériaux devenus inutiles, des déchets et meubles démodés.
- Promouvoir les initiatives et les acteurs locaux dans une démarche de réemploi : leur savoir-faire et leurs réalisations (sculptures, création de vêtements et accessoires, décoration, mobilier, réparation).
- Apporter des solutions simples, accessibles et innovantes pour encourager chacun à prolonger la durée de vie de ses objets au lieu de jeter.
- Changer les idées reçues sur la récupération d'objets, en donner une image plus positive et plus tendance.



1 535
visiteurs

26
exposants

3
représentations de
la fanfare les
« Transformateurs
acoustiques »

Création
d'un nouveau
réseau de
partenaires

Participation de
l'école de Villers-
Bocage : fabrication
d'instruments de
musique en récup



LES ATELIERS DU RÉEMPLOI DU SEROC - 16, 20 ET 23 NOVEMBRE 2019, BAYEUX

61
participants

Objectif des ateliers : apprendre à faire soi-même avec de la récup' pour ne pas jeter, lors de la Semaine Européenne de Réduction des Déchets (événement labellisé par l'ADEME).

Ateliers proposés : Répare Café (réparation de petits électroménagers), fabrication d'objets de décoration en papier, fabrication d'éponges tawashis (éponges lavables), fabrication d'emballages alimentaires réutilisables, couture, relooking de meubles.



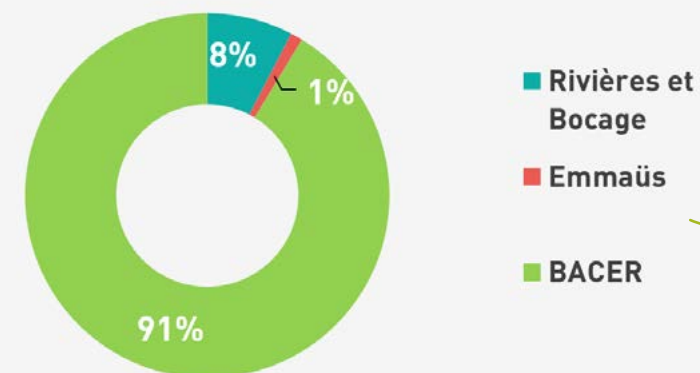
LES ACTIONS DES PARTENAIRES

Les actions de réemploi réalisées par les partenaires sur les gisements de textiles et d'autres objets collectés dans les bennes récup' solidaires à travers l'ensemble du territoire ont eu un impact sur deux objectifs du CODEC. Elles ont permis d'un côté d'augmenter le taux de valorisation et de l'autre côté, elles ont fait reculer le taux d'enfouissement du SEROC car chaque objet réemployé est un objet en moins dans la benne tout-venant.

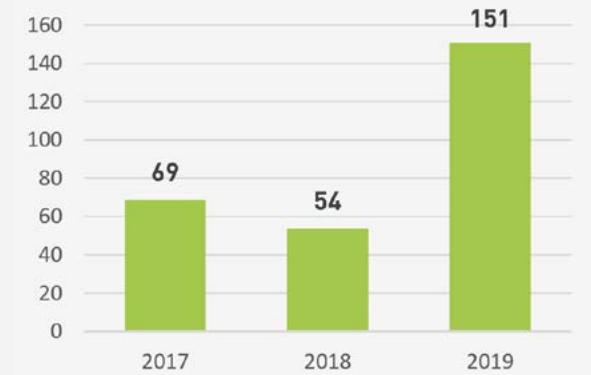
Cette évolution des tonnages par rapport à 2018 est due à la prise en compte en 2019 de l'ensemble des collectes réemploi (déchèteries et hors déchèteries).

1,6
tonnes d'objets détournés des
bennes D3E
grâce aux 22 ateliers de Répare Café
(Deuxième Vie Deuxième Chance et
le Répare Café de Bayeux)

Part des partenaires dans le réemploi du textile

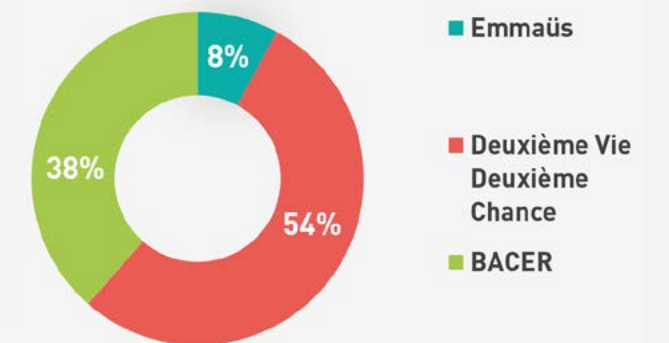


Évolution des tonnages du récup'solidaire



151
tonnes d'objets remis dans le
circuit de la réutilisation dans le
cadre de la récup' solidaire

Part des partenaires dans la récup'solidaire



826
tonnes de textiles
collectées

SEROC INFOS 2019

Le SEROC Infos, magazine de la collectivité, a été axé sur cette thématique du réemploi et de la réparation.



Compostage et déchets verts

La loi de transition énergétique pour la croissance verte prévoit que tous les particuliers disposent d'une solution pratique de tri à la source de leurs biodéchets avant 2025. Dans le cadre du projet Territoire « Zéro Déchet Zéro Gaspillage » et du Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés, le SEROC distribue des composteurs individuels et collectifs. En effet, composter permet de réduire de 22% le poids de ses ordures ménagères.

LE COMPOSTAGE INDIVIDUEL

23 % des foyers du territoire équipés (11 627 foyers)

En 2019, 798 foyers équipés + 138 (2018)

91 % des foyers ont pris un seul composteur

1 composteur en bois de 300 litres, d'une valeur de 45 €, est proposé à 15 € pour les particuliers du territoire.

L'objectif est avant tout de composter les déchets de cuisine.

La démarche : réservation d'un composteur, par mail, par téléphone, par internet ou via le coupon de réservation.

Permanences de distribution : tous les vendredis après-midi de 14h à 17h dans les locaux du SEROC. Permanences à Souleuvre-en-Bocage, tous les premiers vendredis du mois (ces permanences ont été supprimées en 2019 car peu efficaces).

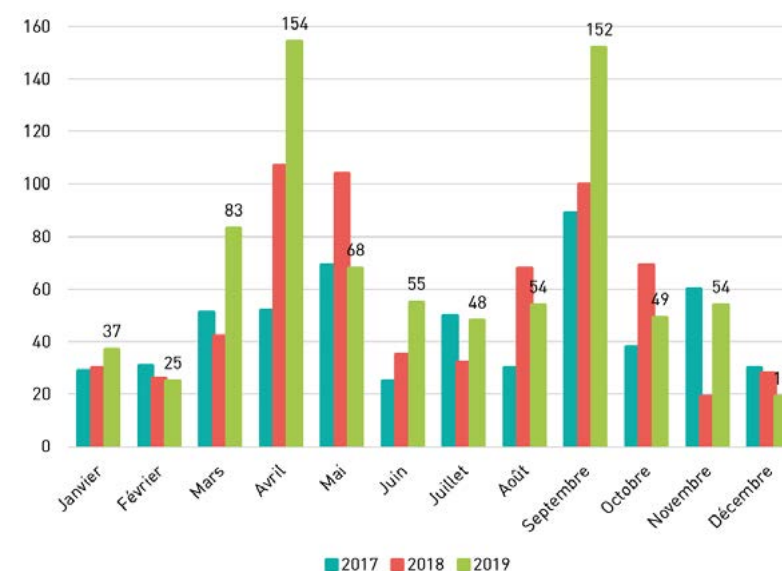
Distributions exceptionnelles organisées :

- fin mars, lors de la semaine nationale du compostage de proximité à Villers-Bocage, Isigny-sur-Mer, Creully, Mesnil-Clinchamps, Souleuvre-en-Bocage et Bayeux.
- à l'automne, à Villers-Bocage, Isigny-sur-Mer, Etouvy, Amblie et Bayeux.

Taux d'équipement par adhérent

	FOYERS ÉQUIPÉS EN 2019	NOMBRE DE FOYERS ÉQUIPÉS DEPUIS 2001	% DE FOYERS ÉQUIPÉS DEPUIS 2001
COLLECTEA	356	4 499	18 %
SIDOM DE CREULLY	153	2 252	26 %
CDC SEULLES TERRE ET MER	52	614	36 %
PRÉ-BOCAGE INTERCOM	183	2 705	28 %
INTERCOM DE LA VIRE AU N.	54	1 557	26 %
TOTAL	798	11 627	23 %

Répartition mensuelle des distributions de 2017 à 2019



LE COMPOSTAGE COLLECTIF

Mise à disposition de composteurs bois (ou plastique) de 300, 600 ou 800 litres en fonction de la production de déchets.

Pour qui ?

Les sites de restauration collective avec une forte production de biodéchets (collèges, lycées, maisons de retraite, restaurants...).

Démarche type : audit en cuisine, formation, équipement gratuit et accompagnement par le référent compostage du SEROC.

Les habitants d'immeubles ou de résidences pavillonnaires.

Démarche type : porte-à-porte, identification d'un habitant référent, inauguration et formation au compostage, suivi régulier.



16 nouveaux sites équipés en 2019

5 établissements scolaires et centres de loisirs : Ecole de Sainte-Marguerite-d'Elle, Ecole Saint-Joseph à Bayeux, Ecole primaire de Subles, Ecole maternelle et centre de loisirs des Monts-d'Aunay (Aunay-sur-Odon), Collège Jean de la Varenne à Creully-sur-Seulles (Creully).

4 établissements sanitaires et sociaux : Résidence Beausoleil à Ellon, EHPAD La Roseraie à Saint-Sever, AIT les Compagnons à Bayeux, Centre Pierre Mayer à Vire-Normandie (Vire) .

1 site touristique : Camping Le Picard à Tournières.

1 site de compostage pavillonnaire : Route de Caen à Rots.

2 jardins : Jardins de Deux'main à Commes, Jardin partagé de l'Espace Saint-Jean à Bayeux.

Autres : CMAIC à Nonant, Prébo'Cap à Villers-Bocage, SDIS à Villy-Bocage.

Déchets verts

Les déchets verts représentent une part importante des déchets valorisés du SEROC.

Depuis 2015, les tonnages des déchets verts baissent en raison de la météo. On peut aussi faire l'hypothèse que les usagers commencent à changer leurs habitudes et à conserver leurs déchets verts chez eux.

Cette tendance s'inscrit dans un double enjeu. D'un côté, elle répond à la volonté de réduction des déchets ménagers du SEROC dans le cadre du PLPDMA (Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés) et de l'autre côté, elle contrarie l'un des objectifs du CODEC qui consiste à augmenter le taux de valorisation.

En 2019, 20 335 tonnes valorisées sur les plateformes de compostage du SEROC

- 1 % (2018)

Perspectives

Pour répondre à ce double enjeu, le syndicat prépare le lancement d'un service de broyage des déchets verts à domicile pour favoriser la valorisation des branches par le paillage et le compostage et, dans le même temps, réduire les apports en déchèterie.

Lutte contre le gaspillage alimentaire

Depuis 2011, le SEROC initie et participe à la mise en place d'actions de réduction du gaspillage alimentaire notamment en restauration collective (établissements scolaires) et dans la restauration commerciale.

LYCÉES

Les 5 lycées accompagnés par le SEROC dans le cadre du projet « Faux Pas Gâcher Dans Mon Lycée » ont poursuivi les sessions de pesées et la mise en place des actions pour la réduction du gaspillage alimentaire. Plusieurs actions ont été réalisées en 2019.



30

vidéos débats
afin d'échanger
avec les élèves
de 2nde sur le
gaspillage
alimentaire



9

animations
réalisées par un
prestataire afin
de revisiter les
produits boudés
par les élèves

- 30 %

de gaspillage
alimentaire
depuis le début
de la démarche
en 2017



35

grammes de
gaspillage par
convive et par
repas lors de la
dernière session
de pesées



affichage
des
résultats du
gaspillage
dans le
réfectoire

APPEL À PROJET ÉCOLES PRIMAIRES

Le SEROC a lancé en novembre 2019 un appel à projet « réduction du gaspillage alimentaire » pour les écoles primaires. Les écoles de Caumont-l'Éventé, Bény-Bocage et Villers-Bocage ont été retenues pour être accompagnées.

RESTAURATION COMMERCIALE

Le SEROC travaille en partenariat avec le CREPAN (Comité Régional d'Étude pour la Protection et l'Aménagement de la Nature en Normandie) sur une action commune qui consiste à proposer des diagnostics de gaspillage alimentaire aux restaurateurs du secteur du Bessin. Après avoir rencontré une dizaine de restaurateurs, aucun diagnostic n'a pu être mis en place en 2019 en raison d'un manque de temps des restaurateurs.

En 2019, le SEROC a signé un partenariat avec la Chambre du Commerce et de l'Industrie (CCI) dans le cadre du projet #dupainsurlaplanche. Ce projet consiste à identifier et mettre en lumière les bonnes pratiques des restaurateurs du secteur de l'Intercom de la Vire au Noireau et d'Isigny-Omaha Intercom.



Informer

- Sensibilisation des publics
- Eco-exemplarité

Sensibilisation des publics

BILAN DES ACTIONS MENÉES



9 515 personnes
sensibilisées sur l'année

158 classes,
4 000 élèves
sensibilisés

+ 47 classes
(entre 2018 et 2019)

ANIMATIONS
DANS LES ÉCOLES,
COLLÈGES,
LYCÉES

SUIVI
DE COLLECTE* ET
PORTE-À-PORTE*

3 600 foyers contrôlés,
40 % ont vu leur sac refusé,
2 000 personnes sensibilisées,
un nouveau flyer déposé dans
la boîte aux lettres félicitant les
bons trieurs,
77 diagnostics dans les
cimetières

INFORMER ET
SENSIBILISER
TOUS LES PUBLICS
aux bons gestes de tri
et aux astuces
pour réduire ses déchets

PRÊT
DE MATÉRIEL
(poubelles-double,
gobelets réutilisables)

18 manifestations
accompagnées
dont 8 pour la 1^{ère} fois,
+ 11 (entre 2018 et 2019)

STANDS ET
FORMATIONS
ADULTES

32 stands et
formations
+ 14
(entre 2018 et 2019)
L'augmentation s'explique
en partie par l'organisation
de réunions élus
par Collectéa

RELAIS
DANS LA PRESSE
ET RENCONTRES DE
PRODUCTEURS DE
DÉCHETS LOCAUX

77 articles,
28 secrétaires de
mairie,
4 services techniques,
17 gîtes et chambres
d'hôtes

Glossaire

Suivi de collecte : contrôle visuel des sacs poubelles déposés par les particuliers avant leur ramassage.

Porte-à-porte : opération de communication où une rencontre par quartier avec les habitants est organisée afin de les sensibiliser aux bons gestes de tri.

ZOOM SUR LE PARC ÉCO-ÉDUCATIF

Localisation

à Saint-Vigor-le-Grand.

Historique du site

Ancien centre d'enfouissement des ordures ménagères entre 1976 et 1997.



Le Parc

Depuis 2006 : c'est un support pédagogique pour aborder plusieurs thématiques : l'histoire des déchets, le tri, la réduction des déchets, le réemploi, le compostage, le gaspillage alimentaire...

6 jardins pédagogiques en carré sont aujourd'hui mis à disposition des classes de CE1, CE2, CM1 et CM2 du territoire.

Objectif : réaliser un jardin thématique aménagé avec des déchets récupérés et des objets détournés de leur usage premier.

Démarche auprès des classes engagées

- 1) Animations en classe : sensibilisation au tri, présentation des filières de recyclage et découverte du projet parc.
- 2) Aménagement et entretien des carrés potagers sur le parc.

Saison 2019

4 établissements investis dans ce projet : écoles de Coulombs, Rots, Reine Mathilde à Bayeux, ITEP de Saint-Vigor-le-Grand (Institut Thérapeutique Éducatif et Pédagogique).

Thèmes : les petites bêtes, Alice aux pays des merveilles, les transports, les contes, la musique.

Porte ouverte le samedi 6 juillet 2019 : l'occasion pour les parents de découvrir les projets de leurs enfants et de tester le jeu de piste en famille. 100 personnes présentes.

Le jeu de piste est le nouvel outil mis à la disposition des visiteurs du parc pour permettre une découverte ludique du site en autonomie et en apprendre davantage sur son histoire et le tri et la réduction des déchets.

Nouveautés en 2019

Prêt de gobelets réutilisables

Pourquoi ? Limiter l'utilisation de la vaisselle jetable et réduire les déchets.

Pour qui ? Associations, collectivités, particuliers sur le territoire du SEROC.

Combien ? Jusqu' à 3 000 gobelets.

Comment ? Réservation et récupération auprès du SEROC (signature d'une convention et dépôt d'un chèque de caution).



Modernisation du site internet

C'est la nouvelle plateforme unique pour trouver toutes les informations concernant vos déchets.

Rendez-vous sur :

www.seroc14.fr

Éco-exemplarité

LA DÉMARCHE DU SEROC

Le SEROC est engagé dans une démarche d'éco-exemplarité depuis son Programme Local de Prévention des déchets (PLP) 2011-2015. Un groupe de travail baptisé ECORS a été créé à cette occasion pour la mise en place des actions d'exemplarité en interne mais aussi auprès des collectivités partenaires. Après le PLP, le groupe a continué d'accompagner des actions de réductions des déchets au sein de chaque service et d'encourager l'adoption des gestes éco-citoyens auprès des agents.

CONSUMMATION DE PAPIER

Les agents du SEROC sont mobilisés pour réduire la consommation de papier. Les versos des feuilles destinées à la poubelle sont utilisés pour en faire des cahiers de bouillon. Les imprimantes sont programmées automatiquement pour des impressions recto-verso.



En 2019, le SEROC a mis en place la dématérialisation de la chaîne comptable et de tous les documents relatifs aux délibérations. Cela a permis de réduire la consommation annuelle de papiers de 564 kg par rapport à l'année 2018. En revanche la consommation de papiers a augmenté de 14 % par rapport à l'année 2013 (date du dernier bilan fait par le SEROC). Le SEROC doit donc baisser sa consommation de papiers de 155 ramettes pour l'année 2020 afin d'atteindre les objectifs fixés dans la loi de transition énergétique contre 106 ramettes initialement prévues.

PRODUITS LOCAUX ET CIRCUITS COURTS

Le SEROC continue sa politique de promotion des circuits de proximité et des produits locaux en poursuivant son partenariat avec le maraîcher bio qui livre tous les vendredis les agents du siège en produits locaux tout en respectant la saisonnalité des produits. On constate toutefois une baisse de l'engouement des agents, ce qui pourrait à terme remettre en cause ce partenariat.



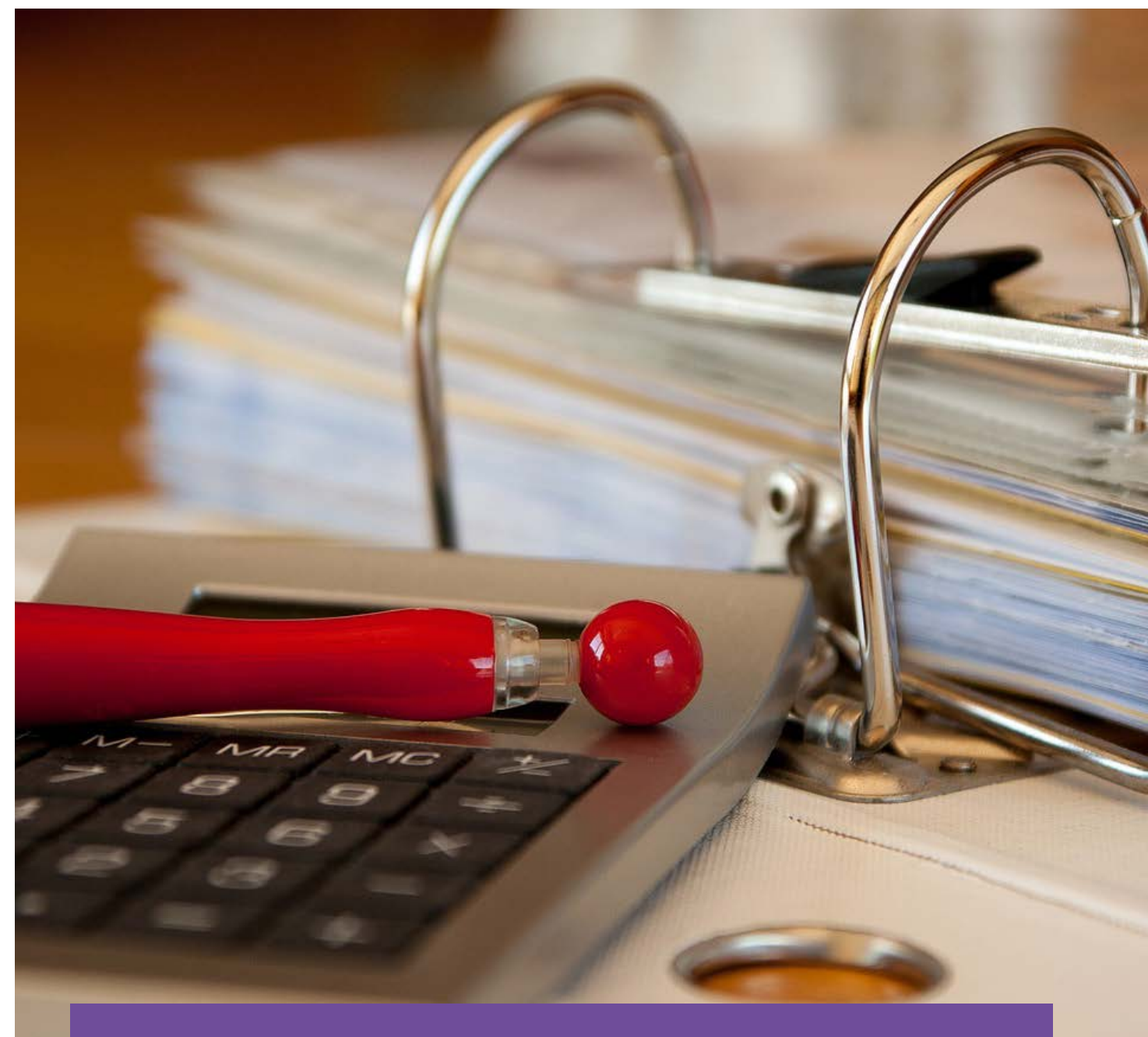
ESPACES VERTS

En 2019, le SEROC poursuit sa politique zéro phyto et de gestion différenciée des espaces verts sur les déchèteries et le parc éco-éducatif. Pour réduire la production de déchets verts, il a également mis en place des zones de jachères fleuries sur les déchèteries.



Perspectives

Après plusieurs mouvements de personnel au sein du SEROC, la démarche du groupe ECORS a été ralentie. La dynamique du groupe sera relancée courant 2020.



Indicateurs financiers

- Indicateurs économiques
- Compte administratif

Indicateurs économiques

Le SEROC étant assujéti à la TVA, tous les montants sont en euros hors taxe.

FONCTIONNEMENT

Dépenses de fonctionnement

CHAPITRE	MONTANT	ÉVOLUTION 2018/2019
011 - CHARGES À CARACTÈRE GÉNÉRAL	5 962 349,46 €	- 3 %
012 - CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILÉS	1 916 645,94 €	3 %
042 - OPÉRATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	397 364,17 €	12 %
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	150 617,75 €	2 %
66 - CHARGES FINANCIÈRES	45 092,99 €	- 11 %
67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES	3 048,98 €	256 %
TOTAL	8 475 119,29 €	- 1 %

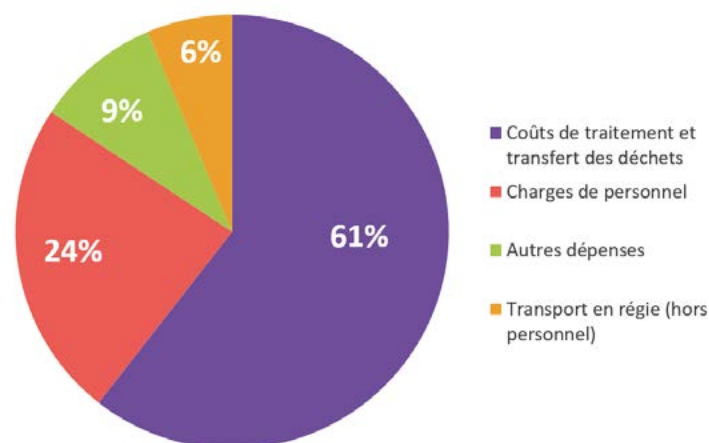
Explications

Les charges de fonctionnement baissent de près de 1 % par rapport à 2018 malgré la hausse des charges de personnel.

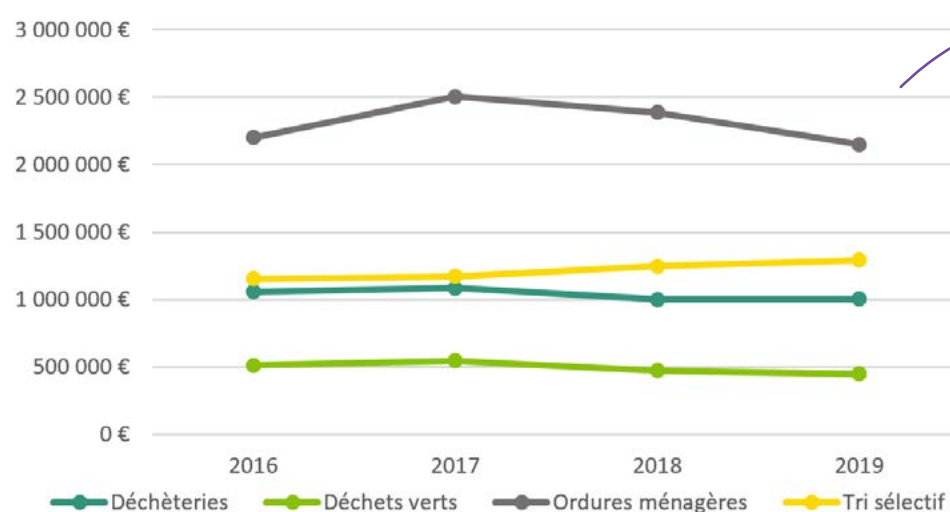
Le coût supplémentaire de gestion en régie des unités de transfert est compensé par la diminution des charges à caractère général.

Le coût de traitement et transfert des déchets a été optimisé par une maîtrise des tonnages des ordures ménagères et des coûts unitaires de marché plus intéressants.

Répartition des dépenses réelles



Evolution des dépenses de traitement par déchet



Explications

Les dépenses de traitement des déchets ont augmenté entre 2016 et 2017. A partir de 2018, elles diminuent pour les déchets ultimes et de compostage industriel (déchets verts) en raison essentiellement de la baisse des tonnages. Le coût de tri des recyclables ne cesse d'augmenter alors que celui des déchets de déchèteries après une légère baisse entre 2017 et 2018, reste stable en 2019.

Recettes de fonctionnement

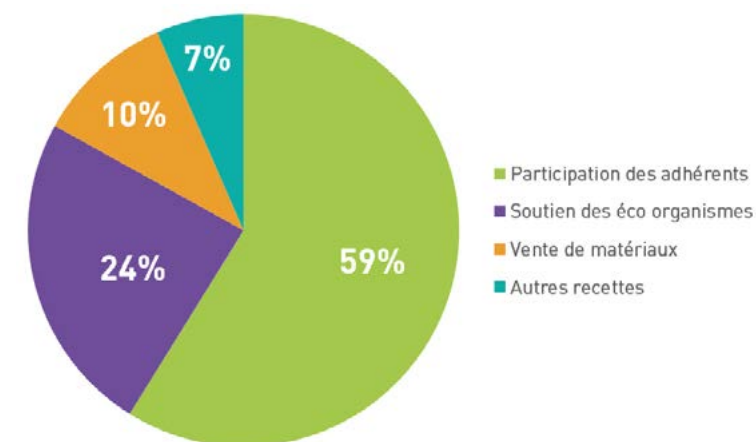
CHAPITRE	MONTANT	ÉVOLUTION 2018/2019
013 - ATTÉNUATIONS DE CHARGES	62 462,58 €	- 29 %
042 - OPÉRATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	88 782,19 €	+ 52 %
70 - PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	1 472 640,23 €	- 4 %
74 - DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	7 769 706,20 €	+ 6 %
75 - AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	19 445,34 €	+ 6 %
77 - PRODUITS EXCEPTIONNELS	31 448,71 €	+ 142 %
TOTAL	9 444 485,25 €	+ 4 %

Explications

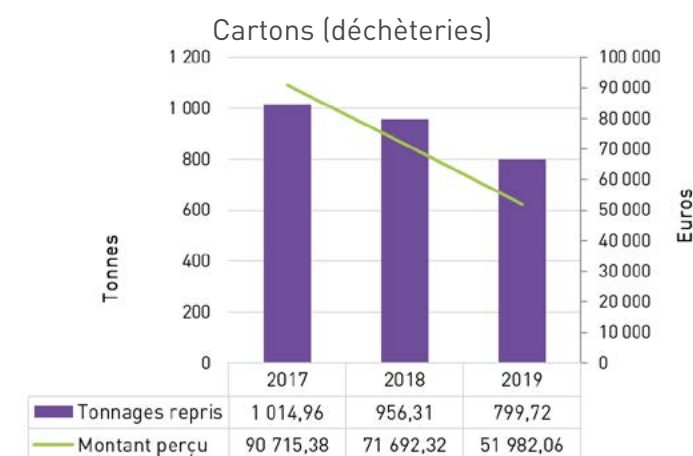
L'augmentation de plus de 4 % des recettes entre 2018 et 2019 est principalement liée à la hausse des soutiens des éco-organismes, particulièrement CITEO grâce à l'atteinte des objectifs fixés.

Les recettes issues de la vente des matériaux diminuent en revanche de 8 %.

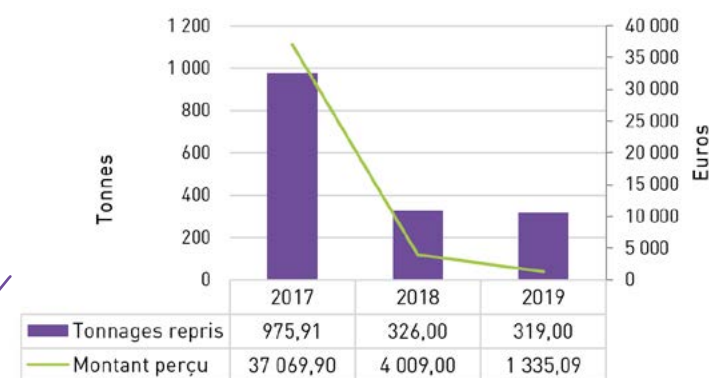
Répartition des recettes réelles



Evolution des recettes



Gros de magasin et briques alimentaires



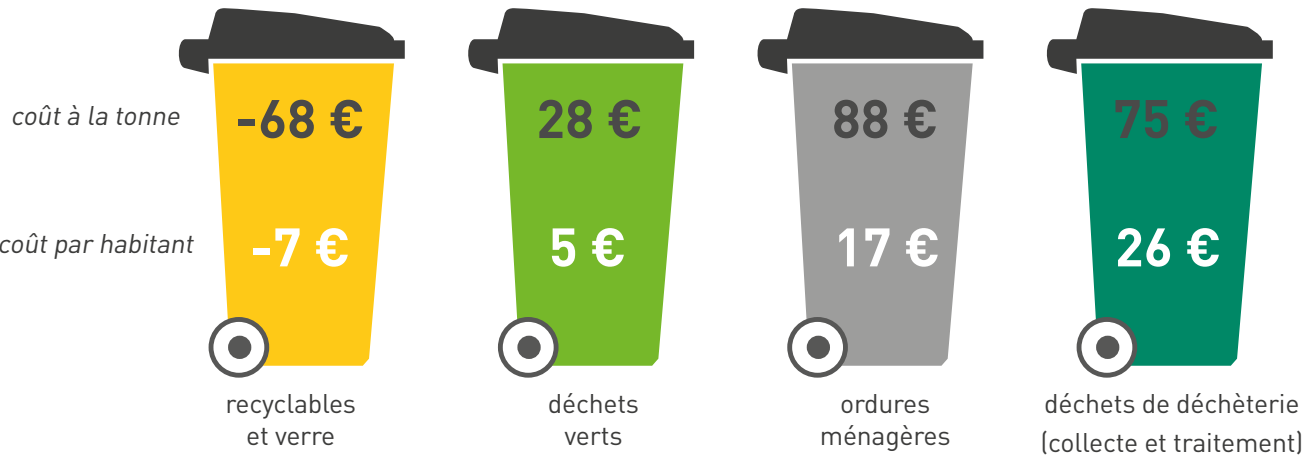
Explications

La diminution des recettes liées à la vente des matériaux touche particulièrement la ferraille, le carton et les autres fibreux.

Evolution du montant des contributions entre 2016 et 2019



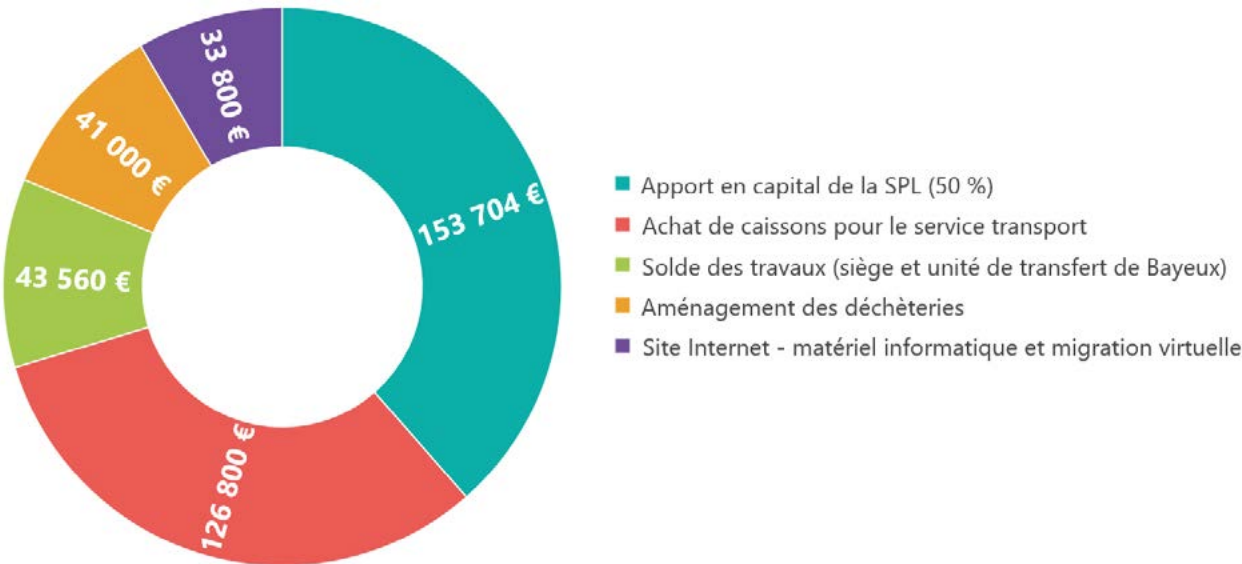
Coût HT du service de traitement des déchets en euros par habitant par nature de déchet



INVESTISSEMENTS

Dépenses d'investissement	
Amortissements des subventions	88 782,19 €
Remboursement du capital des emprunts	288 862,92 €
Immobilisations incorporelles (études, logiciels...)	30 729,43 €
Achat de matériels et installations	177 441,12 €
Travaux	49 081,13 €
Participations	153 704,50 €
Total dépenses	788 601,29 €
Recettes d'investissement	
Solde d'exécution 2018	869 859,63 €
Amortissements	397 364,17 €
Subvention du département pour la construction de l'unité de transfert de Bayeux	91 400,00 €
Remboursement assurance dommage ouvrage	1 626,32 €
Total recettes	1 360 250,12 €

Dépenses réelles



Liste des marchés en cours

Service	Objet de la prestation	Durée maxi	Titulaire	Montant HT 2019	Date de fin du marché
Administratif	Refonte du site internet du SEROC	4 ans	MEDIAPILOTE (14)	15 640 €	08/01/2022
	Fourniture et livraison de matériel informatique pour le siège		QUADRIA (14)	13 303 €	
	Fourniture et livraison de licences pour le siège		QUADRIA (14)	10 263 €	
Compostage industriel	Délégation de service public pour le traitement et la valorisation des déchets organiques et ligneux	19,5 ans	BIO BESSIN ENERGIE (14)	595 041 €	30/04/2026
	Broyage des déchets verts sur la plateforme de compostage de Vire	4 ans	ECOSYS (44)	13 251 €	31/10/2021
	Criblage des déchets verts sur la plateforme de compostage de Vire	4 ans	ECOSYS (44)	9 683 €	31/10/2021
Déchèteries	Collecte et vidage des colonnes d'apport volontaire - flux papier	5 ans	SPHERE (50)	17 806 €	31/12/2021
	Location et entretien des vêtements de travail	5 ans	EURO BLANC SERVICE (14)	9 339 €	31/05/2021
	Transport, valorisation et élimination du tout-venant issu des déchèteries du Nord	5 ans	SUEZ RV NORMANDIE (14)	366 265 €	31/12/2022
	Transport, valorisation et élimination du tout-venant du MESNIL-CLINCHAMPS	5 ans	LES CHAMPS JOUAULT (50)	21 635 €	31/12/2022
	Transport, valorisation et élimination du bois du MESNIL-CLINCHAMPS	5 ans	LES CHAMPS JOUAULT (50)	5 641 €	31/12/2022
	Transport, valorisation et élimination des gravats des déchèteries du Nord	5 ans	SACAB (14)	22 770 €	31/12/2022
	Transport, valorisation et élimination des gravats du MESNIL-CLINCHAMPS	5 ans	LES CHAMPS JOUAULT(50)	2 028 €	31/12/2022
	Transport, valorisation et élimination des DMS des déchèteries	5 ans	CHIMIREC (35)	186 645 €	31/12/2022
	Analyses en laboratoire agréé	3 ans	ABIOLAB ASPOSAN (38)	7 600 €	31/12/2020
Déchets ultimes	Traitement des déchets ultimes - zone Nord (Bessin)	5 ans	SUEZ RV NORMANDIE (14)	1 396 828 €	31/12/2022
	Traitement des déchets ultimes - zone Centre (Pré-bocage)	5 ans	LES CHAMPS JOUAULT (50)	198 863 €	31/12/2022
	Traitement des déchets ultimes - zone Sud (pays virois)	5 ans	LES CHAMPS JOUAULT (50)	326 577 €	31/12/2022
	Fourniture de composteurs en bois et de bio-seaux en plastique	3 ans	EMERAUDE (22)	35 420 €	31/12/2020
Tri sélectif	Tri des déchets issus de la collecte sélective - zone Nord - porte à porte	5 ans	GDE (14)	534 717 €	30/06/2020
	Tri des déchets issus de la collecte sélective - zone Nord - apport volontaire	5 ans	GDE (14)	128 316 €	30/06/2020
	Tri des déchets issus de la collecte sélective - zone Centre	5 ans	GDE (14)	156 441 €	30/06/2020
	Transfert et transport des déchets issus de la collecte sélective - zone Sud	5 ans	GDE (14)	103 260 €	31/12/2021
	Tri des déchets issus de la collecte sélective - zone Sud	5 ans	SPHERE(50)	212 437 €	31/12/2022
Déchets ultimes / Tri sélectif	Transport des déchets de l'unité de transfert de MAISONCELLES-PELVEY	5 ans	MAUFFREY MBL (76)	72 526 €	31/12/2021
	Transport des déchets de l'unité de transfert de BAYEUX	5 ans	MAUFFREY NORMANDIE (76)	441 219 €	27/06/2023
Transport (régie)	Location longue durée "full services" d'un camion pour CANVIE	5 ans	VIA LOCATION (35)	28 928 €	31/08/2020
	Location d'un camion en "Full service"	5 ans	VIA LOCATION	31 359 €	31/05/2021
	Location longue durée "full services" de deux camions de PTAC 26 tonnes équipés de bras hydrauliques	5 ans	VIA LOCATION (92)	43 470 €	31/12/2023
	Acquisition de caissons amovibles ouverts pour bras hydraulique		CMMI (86)	123 810 €	



**Retrouvez d'avantage
d'informations sur
www.seroc14.fr**

02.31.51.69.60
1 rue Marcel Fauvel – ZAC de Bellefontaine
14401 BAYEUX

